



ORCHESTRE DE LA
SUISSE ROMANDE

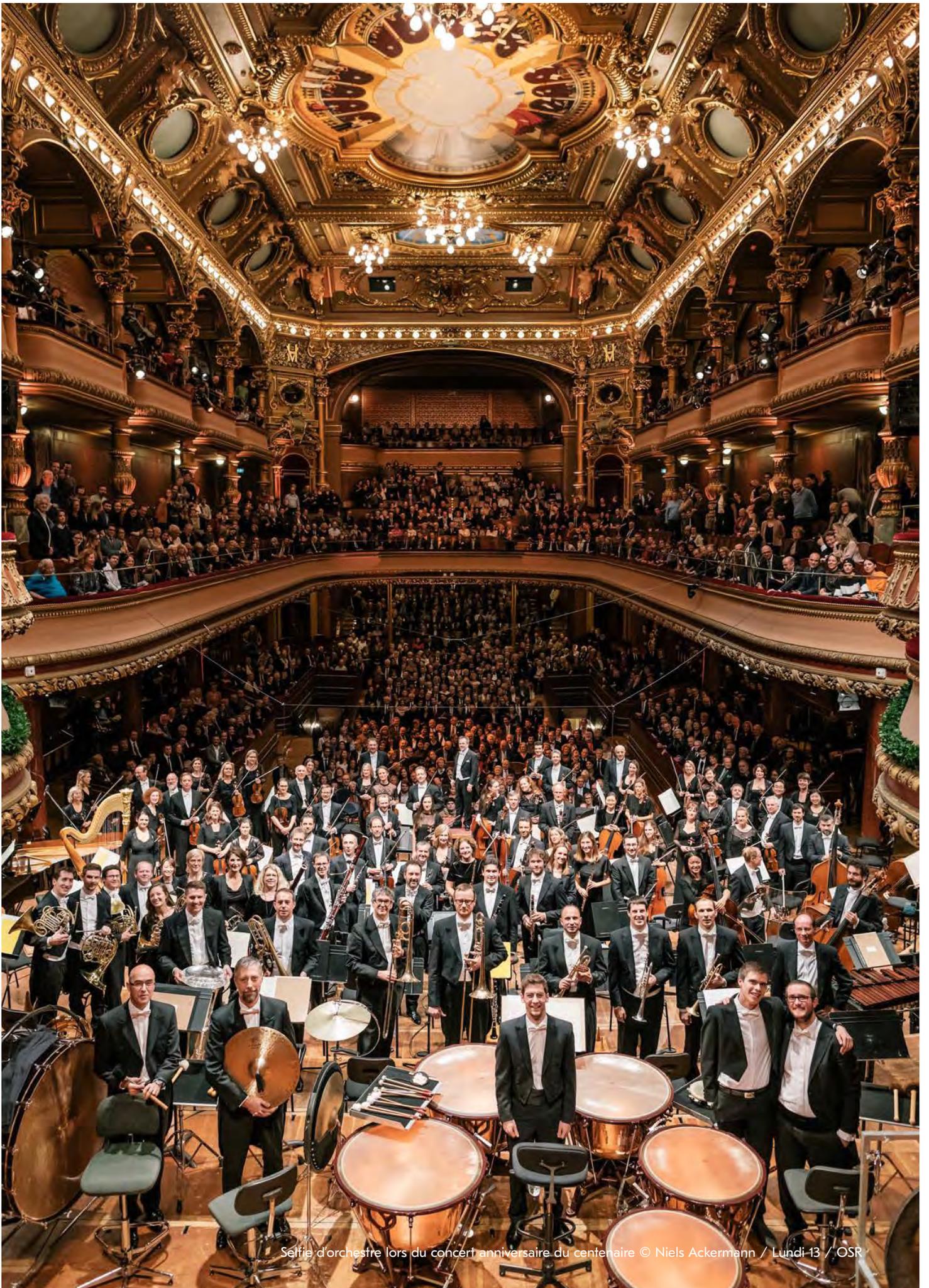
JONATHAN NOTT
Directeur musical
et artistique

RAPPORT ANNUEL

2021 - 22

**du 1^{er} septembre 2021
au 31 août 2022**

Genève, le 16 décembre 2022



Selfie d'orchestre lors du concert anniversaire du centenaire © Niels Ackermann / Lundi 13 / OSR

RAPPORT ANNUEL 2021-22

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités de la saison 2021-22	4
Rapport de performance	13
Comptes annuels	27
Bilan	
Compte d'exploitation	
Tableau de flux de trésorerie	
Tableau sur la variation du capital	
Annexe aux comptes annuels	
Rapport de l'organe de révision	

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SAISON 2021-22

INTRODUCTION

La saison 2021-22 de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) s'est déroulée en deux phases. Dès la reprise des activités, l'orchestre a dû jouer avec le masque et cela jusqu'au mois de février. La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) a également pris la décision du port obligatoire du masque pour le public quelques jours avant que la Confédération l'impose.

En mars 2021, alors en pleine pandémie, la direction générale, avec l'accord du Conseil de fondation, a décidé de maintenir la campagne d'abonnement 2021-22 alors que beaucoup d'institutions culturelles en Suisse ou à l'étranger ont préféré attendre face à l'incertitude. Cette stratégie a porté ses fruits et les abonné.e.s ont répondu très favorablement à cette campagne.

L'orchestre, qui ne s'était plus déplacé à l'étranger depuis l'automne 2020 a repris dès que cela a été possible une activité de tournée avec l'Espagne en février 2022 avec une importante formation symphonique et des salles remplies. Afin de souligner le soutien des autorités genevoises et remercier les mécènes et sponsors, qui l'ont soutenu pendant toute cette période de pandémie, la charge de l'orchestre a été augmentée avec notamment deux finales du Concours international de Genève et un concert supplémentaire en collaboration avec les musicien.ne.s amateur.ri.ce.s et la gratuité pour le public.

Tant les musicien.ne.s que le personnel administratif et technique ont été sollicité.e.s plus encore et la fréquentation du public a très largement augmenté. Que toutes et tous soient remercié.e.s pour leur effort tout comme le Conseil de fondation qui s'est totalement investi épaulant la nouvelle présidente et la direction générale pour que la saison soit de haute tenue.

La FOSR a pu compter sur le soutien de ses partenaires, Ville, État, et sur la générosité de ses Associations d'Amis, mécènes et sponsors et ainsi faire face à la période postpandémie sans difficultés majeures.

1. DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

La FOSR, sous l'impulsion de la présidente Charlotte de Senarclens, nommée en juillet 2021, et de la direction générale, a mis en place une série de séminaires tout au long de la saison 2021-22 afin d'établir une feuille de route pour la formation OSR pour les six ans à venir qui se présente sous la forme d'un document de synthèse qui sera discuté avec les autorités subventionnantes en 2023 et 2024.

Dans le but d'améliorer les conditions de travail des formations musicales invitées par la Ville de Genève et de son personnel (musicien.ne.s et administration) au Victoria Hall, la présidence de la FOSR a conclu un accord avec un partenaire privé pour la mise à disposition de l'immeuble situé au 2 rue Bovy-Lysberg. La FOSR y aura ses bureaux dès juillet 2023.

Dans le but de toujours améliorer la qualité de ses prestations, la FOSR a démarré un nouveau programme consistant à acquérir en son nom des instruments de musique de grande qualité pour les mettre à disposition de ses solistes cordes.

2. ACTIVITÉS SYMPHONIQUES

Si le concert hors abonnement de décembre 2021 réunissant Martha Argerich et Maria-João Pires sous la direction de Daniel Harding a été l'un des points culminant de la saison, le nombre d'abonné.e.s de l'OSR a continué de progresser fortement et les Concerts en famille du samedi matin ont tous affiché complet.

Avec l'un des meilleurs violonistes actuels, Frank Peter Zimmermann en résidence et l'invitation de solistes et chefs internationaux comme Juan Diego Flórez, Renaud Capuçon, Charles Dutoit, Fabio Luisi, Peter Eötvös... l'orchestre maintient son rang de formation symphonique de haut niveau.

Présent au Festival de Pâques d'Aix-en-Provence et en tournée en Espagne, l'OSR s'est aussi plus produit en Suisse conformément à son objectif fixé depuis 2019 (Gstaad Menuhin Festival, Septembre Musical Montreux-Vevey, Settimane musicali Ascona, Bâle).

S'agissant des créations, quatre nouvelles pièces ont été données pour la première fois en Suisse: *Cziffra Psodia* de Peter Eötvös, *Change* de Nina Šenk, *Waves* de Pascal Dusapin et *Neharot* de Matthias Pintscher. Enfin pour sa première collaboration avec la firme discographique Schweizer Fonogramm, l'OSR a gravé deux pièces du compositeur Suisse Dieter Ammann dans le cadre d'un coffret consacré aux compositeurs helvétiques vivants qui sortira en 2025.

Dans le cadre de sa collaboration avec les institutions genevoises, l'OSR a participé à deux finales du Concours International de Genève (pour compenser l'annulation de l'édition 2020), co-produit une création de spectacle pour jeune public avec le Théâtre Am Stram Gram et un trio romand: musique composée par Christophe Sturzenegger avec un texte de l'auteure Elisa Shua Dusapin et une mise en scène de Joan Mompert. Pour la première fois Contrechamps, le Festival Archipel et la HEM ont collaboré avec l'OSR pour un concert consacré à la musique du XXI^e siècle.

La saison s'est ouverte avec la deuxième édition du festival Genève-Plage et s'est terminée avec un concert de musique minimaliste — compositeurs XX^e et XXI^e siècles — offert par la Ville de Genève sur la scène Ella Fitzgerald. Ces concerts, à tarif réduit ou gratuit, attirent un autre public que celui des abonné.e.s qui fréquentent les salles de concerts. Ils permettent à l'OSR d'investir d'autres lieux localement chers aux Genevois.es.

Enfin nos musicien.ne.s ont encadré et travaillé plusieurs mois avec 150 musicien.ne.s amateur.rice.s du Canton de Genève pour proposer deux concerts gratuits au Victoria Hall à la population genevoise.

Le taux moyen de fréquentation des séries d'abonnements est de 85% pour la saison 2021-22. Le nombre d'abonné.e.s a progressé d'environ 10% par rapport à la saison 2020-21 en pleine pandémie (+49% par rapport à la saison 2019-20).

3. ACTIVITÉS LYRIQUES

L'Orchestre de la Suisse Romande a pu retourner en fosse d'orchestre dès septembre 2021 malgré une situation sanitaire très difficile. Que les musiciennes et musiciens en soient ici remercié.e.s. Les deux dernières représentations des *Pêcheurs de Perles* en décembre ont été données sans orchestre du fait de la propagation très rapide d'un nouveau variant en Suisse. La FOSR a soutenu la Fondation du Grand Théâtre de Genève (GTG) à hauteur de CHF 20'000 pour compenser en partie la perte de billetterie de l'Opéra sur ces deux spectacles.

Pour *Elektra* programmé en début d'année 2022 sous la direction de notre directeur musical et artistique Jonathan Nott, la formation a, pour cause de Covid, dû remplacer — en assumant seule les coûts de ces remplacements qui se sont élevés à environ CHF 20'000 — environ 1/3 de son effectif en fosse d'orchestre. Que le personnel de régie qui a œuvré nuits et jours pour que les représentations aient lieu soit ici remercié.

Les cas de « choc auditif » des musicien.ne.s OSR en fosse ont malheureusement augmenté cette saison. Pour y remédier, la FOSR a bon espoir que la Ville de Genève puisse entreprendre des travaux conséquents dans la fosse pour améliorer les conditions de travail de ses employé.e.s au GTG.

Le partenariat qui lie la FOSR à la Radio Télévision Suisse (RTS), a permis au Grand Théâtre de Genève de proposer plusieurs spectacles en captation audiovisuelle — sans devoir s'acquitter de droits à payer pour les musicien.ne.s de l'OSR — dans le but d'augmenter la diffusion de représentations, notamment à l'international.

La présence de l'Orchestre de la Suisse Romande au GTG représente environ 40% de l'activité totale de notre formation. L'OSR est fier de ce partenariat rendu possible par la subvention Ville de Genève qui nous est octroyée.

4. TOURNÉES ET DÉPLACEMENTS

En 2021-22, l'Orchestre a pu donner plusieurs concerts à l'étranger, notamment deux en France (Lyon et Aix-en-Provence) et cinq en Espagne (Oviedo, Saragosse, Madrid, Barcelone et Alicante). En dehors de Genève, en Suisse et en plus des sept concerts donnés à Lausanne dont six en abonnement, l'OSR a joué dans trois festivals, à Bâle, en tournée Romandine (neuf concerts scolaires) et treize concerts avec sa roulotte en été 2022 (soit trente-deux concerts en Suisse hors Genève).

5. ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

L'OSR a pulvérisé son record d'audience pour la diffusion d'un concert sur sa chaîne YouTube avec plus de 200'000 vues en quelques semaines pour la diffusion du concert du 16 décembre 2021.

Sur le plan discographique l'orchestre a démarré une collaboration avec la compagnie Schweizer Fonogramm dans le but de proposer en 2025 un coffret de quatre disques consacrés à la musique Suisse du XXI^e siècle (Ammann, Jarrell) et aux compositeurs genevois du passé.

La numérisation de toutes les captations audios de l'OSR, initiée dans les années 2000 grâce à des fonds privés touche à sa fin et pourrait être à disposition du public, dès qu'un financement le permettra, dans les prochaines années.

Des prix ont été remis à l'OSR pour les enregistrements discographiques dont les suivants :

- Cascavelle *Hommage à Armin Jordan* – Diapason d'Or
- Pentatone *Debussy & Schoenberg* – Prix de la critique allemande du disque

6. PROJETS DE TOURNÉES, DÉPLACEMENTS ET ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Les déplacements suivants sont déjà conclus (c) ou en négociation (n). Ils répondent à la stratégie à long terme fixée par le Conseil de fondation :

- Munich Musica viva, septembre 2022 (c)
- Tournée Udine, Ljubljana, Budapest et Brno novembre 2022 (c)
- Janáček Festival de Brno (collaboration avec le Grand Théâtre de Genève), novembre 2022 (c)
- Tournée en Allemagne Cologne, Brême, Munich et Berlin – en Belgique (Anvers), en France (Lille), février 2023 (c)

- Échange d'orchestres: Lucerne, février 2023 et saison 2024-2025 (c)

- Tournée en Italie: novembre 2024 (n)
- Tournée en Espagne/Canaries: février 2025 (n)
- Festival de Pâques, Aix en Provence: avril 2025 (n)
- Tournée en Asie (Chine, Corée du Sud, Japon): été 2025 (n)

- Poursuite du partenariat RTS-Mezzo-Arte avec la captation de concerts en 2022-23 (c)

- Nouveau partenariat avec la plateforme de diffusion en ligne Qwest TV en 2022-23 (c)
- CD pour Schweizer Fonogramm dirigé par Jonathan Nott (complément du disque du compositeur suisse Dieter Ammann en juin 2023 (c).

L'OSR continue de recevoir des offres auxquelles il ne peut donner suite compte tenu de son calendrier extrêmement chargé et de son activité lyrique à hauteur de 40% au Grand Théâtre de Genève.

7. ACTIONS DE MARKETING ET PROMOTION

La stratégie mise en place en 2020 pour augmenter le nombre d'abonné.e.s continue de porter ses fruits et une croissance à deux chiffres a pu être atteinte. Les effets de cette stratégie vont diminuer à partir de la saison 2024-25 quand la FOSR aura un nombre d'abonnés entre 70 et 80% par série.

Le site internet a enregistré 156'293 visiteur.se.s pendant la saison 2021-22, soit une augmentation de 52% par rapport à la saison précédente. Cette évolution est principalement liée à des interventions à long terme, à savoir la refonte du site et une amélioration du référencement (SEO) en 2020.

La chaîne YouTube a enregistré 332'400 vues pendant la saison, soit + 166% par rapport à 2020-21, grâce surtout à la vidéo du concert avec Daniel Harding, Martha Argerich et Maria João Pires.

La présence de l'OSR sur les réseaux sociaux est en forte augmentation avec une couverture Facebook de 451'158 personnes, soit +91% par rapport à 2020-21 et une couverture Instagram de 66'599 personnes, soit +388% par rapport à 2020-21. L'OSR a également augmenté sa présence sur LinkedIn, avec +24% d'adhérent.e.s et sur Twitter avec +35%.

8. ACTIVITÉS JEUNESSE

- 15 concerts scolaires commentés au Victoria Hall (7'669 enfants et jeunes du DIP, de l'AGEP et de France voisine) ont permis à des classes de découvrir deux séries de concerts autour du *Petit Prince* et de *Casse-Noisette* en novembre et décembre 2021.
- 3 concerts scolaires au Théâtre Am Stram Gram ont permis à environ 350-400 enfants de découvrir la co-production autour de l'œuvre du *Colibri*.
- 6'700 personnes ont assisté aux 5 Concerts en famille, soit une moyenne de 1'340 personnes par concert entre novembre 21 et mai 22.
- 3 ateliers ont été proposés aux familles abonnées (environ 150 personnes) à la série des Concerts en famille à la salle Marie Laggé en novembre, décembre et mai avec des musiciens de l'OSR.
- 15 représentations (dont une supplémentaire) des Concerts pour petites oreilles ont permis à 1'584 personnes (807 enfants et 777 adultes) de suivre 4 programmes différents sur la saison à la salle Marie Laggé.
- Les parcours pédagogiques en 2021-22.
20 classes étaient inscrites (35 en liste d'attente) pour participer à un parcours sur la saison (17 du primaire, 3 du CO et 1 du Sec II). 396 élèves et environ 25 enseignant.e.s ont suivi l'un des parcours proposés et ont pu se rendre, pour la majorité d'entre eux, à l'un des 6 concerts proposés avec l'un de leurs parents. Toutes les classes ont pu bénéficier d'ateliers avec des musicien.ne.s et des intervenant.e.s en classe. (18 ateliers autour du dossier pédagogique, 18 ateliers découverte des instruments, 18 ateliers de direction, 6 ateliers autour de la composition, 6 ateliers musique et mouvement, 6 ateliers cinéma, théâtre, narration), soit un total de 69 ateliers pour les parcours pédagogiques.
- 3 interventions ont été proposées dans des classes du CO autour de concerts de l'OSR disponibles sur YouTube, avec visionnage en fin de séances et visite de la salle de répétition Marie Laggé.
- 28 classes du primaire et 3 du Secondaire I (soit 620 élèves et enseignants) ont assisté au début de 15 répétitions de l'OSR sous la direction de Jonathan Nott au Victoria Hall.
- 10 dossiers pédagogiques en 2 versions (classique et interactive) ont été réalisés pour les parcours pédagogiques, les concerts scolaires, les Concerts pour petites oreilles et la tournée Romandie.
- Le Projet OSR et Orchestre en classe a été mis sur pied tardivement pour raison de Covid mais des séances de coachings avec les musiciens et le chef ont pu avoir lieu en amont du concert dans les classes et le concert de la Fête de la musique a réuni 60 élèves (2 classes de vents et une de percussions), ainsi que 15 musiciens de l'OSR.
- De nouveaux jeux et activités en ligne ont été ajoutés sur la page « ressources pédagogiques » du site OSR.CH
- Le projet **L'OSR c'est vous !** coordonné par le service pédagogique et Philippe Béran, a réuni deux éditions et deux concerts sur la saison 2021-22:

Le concert de la première édition (report de juin 2021) a eu lieu en décembre 2021 et a réuni 72 amateur.rice.s et 22 musicien.ne.s de l'OSR. Le concert de la seconde édition a permis à 84 amateur.rice.s et 24 musicien.ne.s de l'OSR de se produire ensemble sur la scène du Victoria Hall lors de la Fête de la musique 2022. Ce sont donc 156 musicien.ne.s de 10 à 83 ans qui ont pu vivre cette belle expérience.
- 7 classes du Secondaire II ont assisté à des concerts en soirée avec le tarif préférentiel de CHF 10 par élève.
- 6 concerts pour le jeune public ont été donnés autour de l'œuvre *Pierre et le loup* dans une version quintette à vent et récitante avec la roulotte de l'OSR dans le cadre des Evaux en fête et à la Tour-de-Trême en juin 2022, ainsi qu'un atelier d'essais d'instruments.
- Tournée Romandie 2022: 4'590 élèves et 510 enseignant.e.s ont assisté aux 9 concerts donnés dans 5 cantons romands.
- L'OSR a proposé une action de médiation en invitant les directions et les enseignant.e.s du secondaire I et II à venir assister à une répétition de l'OSR sous la direction de Jonathan Nott. Ce sont donc 55 personnes qui ont répondu à l'appel et sont venues partager ce moment unique.

Lors de la saison 2021-22, un total de 14'010 élèves des 3 degrés d'enseignement et 1'620 enseignant.e.s et accompagnant.e.s ont assisté à des concerts scolaires ou participé à des activités pédagogiques proposées par l'OSR (hors Concerts en famille ou petites oreilles).

Aborder un concert différemment, goûter au plaisir de la rencontre avec les artistes, susciter des expériences nouvelles et participatives, intégrer des ateliers de pratique, créer, jouer, découvrir et faire découvrir, partager, apprendre, ressentir, s'émerveiller... autant de propositions que de concerts, autant de possibilités de s'approprier la musique au gré de ses envies: C'est ce qu'a proposé l'Orchestre de la Suisse Romande à travers l'ensemble des activités culturelles et pédagogiques de la saison 2021-22. Ces activités se déclinent sous formes différentes et variées, du parcours pédagogique au concert scolaire en passant par des visites et des répétitions pour les classes, des concerts destinés aux familles, avec enfants dès 4 ou 7 ans, ou des ateliers et projets plus ponctuels.

9. FORMATION

L'OSR célèbre en 2022 les dix ans de la création d'un Diploma of Advanced Studies (DAS) en pratique d'orchestre et les résultats obtenus sont excellents avec plus de 50% des étudiant.e.s, qui ont suivi cette formation, ont réussi un concours d'entrée dans un orchestre professionnel. Cette formation reçoit un soutien de l'État de Genève et de fonds privés.

Dans le cadre de la convention entre la HEM et l'OSR, chaque saison nous accueillons des stagiaires de la HEM et nous collaborons avec leur orchestre afin de leur apprendre le métier. Chaque étudiant.e dispose des conseils et du soutien d'un.e musicien.ne de l'OSR lors des répétitions et du ou des concerts organisés par la FOSR.

Depuis de nombreuses années la Loterie Romande soutient la « Tournée Romandie » qui vise à offrir des prestations de l'OSR aux élèves scolarisés en Romandie, en dehors du programme spécifique établi à Genève en collaboration avec le département de l'instruction publique. À partir de la saison 2021-22, cette tournée de l'OSR remplit la double fonction éducative (concerts destinés aux enfants scolarisés) et formative puisqu'elle met désormais en valeur une jeune artiste romande afin de l'aider à développer sa carrière. Nadège Rochat, jeune violoncelliste genevoise a bénéficié de ce programme en 2021-22.

L'Orchestre de la Suisse Romande a décidé de créer un poste de chef.fe assistant.e sur concours avec un financement pris totalement en charge par une Fondation privée. Ana María Patiño-Osorio, cheffe colombienne a remporté le concours et a été nommée cheffe assistante pour la saison 2022-23.

10. ASSOCIATION GENEVOISE DES AMIS DE L'OSR

Première saison sous l'égide de la nouvelle convention entre les Amis genevois de l'OSR et la FOSR.

La FOSR a réservé son concert d'ouverture pour un soutien des Amis suite à la décision de supprimer le concert hors abonnement de l'automne traditionnellement organisé par l'Association. Le concert, soutenu par Arab Bank était dédié à Armin Jordan (disparu il y a 15 ans) ancien directeur musical et artistique de l'OSR.

Le concert de l'An a remporté un énorme succès avec l'invitation du ténor Juan Diego Flórez et sous la direction du chef en résidence de l'OSR Daniel Harding. La Fondation Francis et Marie-France Minkoff a signé un contrat de soutien de 10 ans pour le concert de l'An des Amis. Nous lui en sommes très reconnaissants, tout comme pour le soutien complémentaire que la Fondation accorde directement à l'OSR pour une production cette saison.

Dans le cadre de la nouvelle convention avec les Amis, ces derniers s'engagent dans une nouvelle voie qui consiste à acquérir des instruments de musique de haute qualité pour les mettre à disposition des musicien.ne.s de l'OSR qui ne disposeraient pas d'un instrument adéquat. En 2021-22, un violoncelle a été acheté (pour un remplaçant de soliste) ainsi que deux archets (pour un violon 1^{er} tutti et un 2nd violon remplaçant de soliste). Ce projet a suscité un grand engouement chez les membres de l'Association et les dons pour l'achat d'instruments/archets ont été importants.

L'Association a profité de la reprise des déplacements de l'OSR après le Covid pour accompagner l'Orchestre au Festival de Pâques d'Aix-en-Provence.

11. ASSOCIATION VAUDOISE DES AMIS DE L'OSR

L'Association vaudoise des Amis de l'OSR poursuit sa restructuration et le comité s'est étoffé avec l'arrivée des personnes suivantes :

- Lorraine Ruf, chargée des Préludes et des questions juridiques
- Laurent d'Alvise, Vice-président

Les Préludes ont repris en fin de saison une fois les restrictions sanitaires, dues à la pandémie, assouplies.

L'Association a profité de la reprise des déplacements de l'OSR après le Covid pour accompagner l'Orchestre au Festival de Pâques d'Aix-en-Provence.

La FOSR a confirmé ses efforts de marketing dans la recherche de nouveaux abonné.e.s à la série lausannoise. L'augmentation des nouveaux abonné.e.s a dépassé 20% par rapport à la saison 2020-21 en pleine pandémie (+100% par rapport à la saison 2019-20).

12. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

Le résultat de l'audit de la Ville de Genève réalisé en 2021 a été communiqué à la FOSR à l'automne de la même année et a confirmé la bonne gestion de l'institution par la Fondation et l'Administration.

La présidente et le directeur général ont été auditionné.e.s à leur demande par la Commission des finances de la Ville et de l'État de Genève ainsi que par la Commission des arts et de la culture de la Ville de Genève.

La présidente et le directeur général se sont entretenu.e.s à plusieurs reprises avec les magistrats Ville et État de Genève (Messieurs Thierry Apothéloz, Alfonso Gomez et Sami Kanaan). Plusieurs réunions ont également eu lieu avec les services de la Culture de la Ville de Genève dans le cadre des projets d'aménagement de l'immeuble du 2 rue Bovy-Lysberg qui hébergera l'administration de l'OSR et améliorera sensiblement les conditions d'accueil des artistes invités au Victoria Hall.

La Ville de Genève a diminué sa subvention de CHF 11'300 pour l'année 2022 (baisse cumulée de CHF 86'500 en 2022 et pour les prochaines années concernées par le plan de financement quadriennal 2020-2024). Cette baisse n'est pas la conséquence d'un manquement de la FOSR envers ses obligations contractuelles. Il s'agit pour le Conseil Municipal d'un «réajustement» en faveur d'autres institutions qu'il soutient. La FOSR a par ailleurs maintenu malgré cette baisse de subvention, la totalité de ses engagements envers les autorités subventionnantes.

Le Canton de Vaud a maintenu sa subvention de CHF 300'000 pour l'année 2022. La présidente et le directeur général ont sollicité la Ville de Lausanne pour l'octroi d'une subvention, celle-ci n'est pas entrée en matière. Un rendez-vous pour discuter du soutien futur de l'État de Vaud à la FOSR a été demandé à la nouvelle conseillère d'État. Il aura lieu dans le courant de l'année 2023.

13. SPONSORING ET MÉCÉNAT

Les anciens et nouveaux partenaires ont maintenu, pour certains augmenté, leur soutien pour la saison 2021-22 et la FOSR se rapproche de l'objectif fixé à cinq millions d'apport privé par saison.

Le projet «Portes ouvertes», un programme de recherche de nouveaux publics a été défini pour les trois saisons à venir 2022-23 à 2024-25 et son financement est assuré par un mécène en plus de son soutien habituel.

La FOSR, sous l'impulsion de la présidence, du trésorier et de la direction générale épaulé.e.s par le service de sponsoring et mécénat, doit toujours trouver de nouvelles sources de financement privé.

Le Conseil de fondation remercie les sponsors et mécènes de leur soutien qui est essentiel pour que l'OSR présente ici et ailleurs des prestations artistiques de grande qualité.

14. SITUATION FINANCIÈRE

Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire de CHF 400'000 ce qui, par rapport au budget, représente une amélioration de CHF 1'740'000.

Cet exercice constitue le deuxième de la période quadriennale 2021-2024 régie par la convention tripartite signée entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève. Conformément à l'article 22 de la convention tripartite sur le traitement des bénéfices et des pertes, la FOSR pourra en garder 32%, soit CHF 128'000. Le solde devra être restitué proportionnellement aux autorités subventionnantes.

Par rapport au budget, les charges d'exploitation ont diminué de CHF 1'600'000, principalement au niveau des charges de personnel pour CHF 1'300'000 car l'effectif moyen global a été de 125.8 postes, soit 8.9 postes de moins sur la saison que prévu. Ceci est principalement dû au fait que certains concours de recrutement ont été infructueux. Il est précisé à toutes fins utiles que le Conseil souhaite ardemment conserver le nombre de postes de musicien.ne.s à 112 et que la réduction précitée n'obéit pas à une volonté de réduction des forces humaines. Des concours sont à cet effet déjà programmés dans les prochains mois.

Par rapport au budget, les recettes ont également augmenté de CHF 250'000 principalement dans les produits de concerts où nous avons mesuré une progression de la fréquentation, tant au niveau des abonné.e.s que du remplissage général de nos salles de concerts.

Concernant l'activité de rayonnement, cinq déplacements ponctuels en Suisse et en France, ainsi qu'une tournée de cinq concerts dans cinq villes différentes d'Espagne ont pu être réalisés. Grâce au don annuel de CHF 500'000.- que nous recevons de la part d'une fondation privée genevoise pour couvrir notre activité de rayonnement, nous avons pu affecter au fonds de rayonnement un montant de CHF 110'000.

Enfin, nous avons essuyé des pertes financières de CHF 140'000, soit une dégradation de CHF 170'000 par rapport au budget, en raison de la situation tendue sur les marchés boursiers provoquée encore par la pandémie de Covid et par le conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Notre trésorerie a diminué de CHF 380'000 malgré le résultat bénéficiaire en raison d'investissements importants dans des instruments à cordes pour un flux total de trésorerie net utilisé pour des investissements de CHF 710'000.

Les comptes ont été audités par KPMG (1^{ère} année de mandat, précédemment Deloitte).

15. CONSEIL DE FONDATION

Les statuts de la FOSR ont été modifiés afin de permettre que deux vice-présidents puissent siéger. Monsieur Blaise Lambelet a été nommé au poste de vice-président en date du 18 novembre 2021. Monsieur Alexandre Oltramare a rejoint le Conseil de fondation en date du 25 avril 2022.

16. MOUVEMENT DU PERSONNEL

Au cours de la saison 2021-2022, la FOSR a engagé cinq musicien.ne.s et deux membres du personnel administratif.

Trois musicien.ne.s ont pris leur retraite et un membre du personnel administratif a démissionné pour réorienter sa carrière.

17. PERSPECTIVES

Sous l'impulsion de la nouvelle présidente de la FOSR et du directeur général de l'OSR, des séminaires entre septembre 2021 et juin 2022 ont permis à l'Orchestre de la Suisse Romande de documenter une synthèse à destination des autorités subventionnantes dans le but de préparer la rédaction de la prochaine convention tripartite 2025-2028 avec une révision stratégique.

Dès juillet 2023, l'administration de l'Orchestre de la Suisse Romande sera logée sans loyer à sa charge dans l'immeuble du 2 rue Bovy-Lysberg et bénéficiera ainsi d'un lieu stratégique, spacieux et adéquat pour mener encore mieux ses missions. Grâce au soutien financier d'une Fondation mécène, qui met une partie de cet immeuble à disposition de la FOSR, une étude fait l'objet de discussions avec les services de la Ville de Genève afin d'améliorer de façon notable les conditions d'accueil des artistes invité.e.s au Victoria Hall. La mise à disposition du premier étage du 2 rue Bovy-Lysberg avec la création d'une communication entre les deux bâtiments et la possibilité d'accueillir du personnel administratif du Victoria Hall dans de nouveaux bureaux sont à l'étude.

Le niveau musical de l'Orchestre de la Suisse Romande ne cesse de monter et la présence de chef.fe.s invité.e.s et solistes de renom ainsi que le recrutement de musicien.ne.s de haut niveau confirment l'attractivité de notre orchestre. L'OSR doit maintenir ce niveau d'artistes invité.e.s pour les années à venir et trouver les moyens financiers pour maintenir ces invitations.

CONCLUSION

Malgré la pandémie de Covid, l'Orchestre de la Suisse Romande peut compter sur un public fidèle et une augmentation importante du nombre de ses abonné.e.s, comme de son financement privé. Le niveau artistique ne cesse de monter et l'intérêt que suscite l'orchestre auprès des programmeur.rice.s et artistes internationaux.ales va croissant.

Les réflexions sur la stratégie future menées tout au long de cette saison 2021-22 ont abouti à l'établissement d'un document, sorte de « feuille de route », et les défis des prochaines saisons sont prêts à être relevés.

L'engagement est ce qui transforme une promesse en réalité.

Abraham Lincoln



A handwritten signature in black ink that reads "Charlotte de Senarclens".

Charlotte de Senarclens
Présidente du Conseil de la Fondation de l'OSR



A handwritten signature in black ink that reads "Steve Roger".

Steve Roger
Directeur général



RAPPORT DE PERFORMANCE

1. But de l'organisation et nature juridique
2. Organes dirigeants et personnes responsables de la gestion
3. Liens avec des organisations liées
4. Buts fixés
5. Appréciation de satisfaction
6. Description des prestations prévues
7. Mesure des objectifs
8. Tableau de bord
9. Risques auxquels la FOSR est exposée

RAPPORT DE PERFORMANCE

1. BUT DE L'ORGANISATION ET NATURE JURIDIQUE

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) est une fondation de droit privé régie par ses propres statuts et, pour le surplus, par les dispositions des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son siège se trouve à Genève, rue des Maraîchers 36.

La Fondation a pour but d'assurer l'existence et le développement, en Suisse romande notamment, d'un grand orchestre symphonique et lyrique professionnel (l'OSR) à rayonnement international, répondant aux exigences de la vie musicale régionale et internationale (concerts, diffusion en ligne, radiodiffusion, télévision, théâtre et toutes autres formes présentes ou futures de diffusion de musique). Ce but est inscrit dans la dernière version des statuts datés du 23 novembre 2020 et approuvés par l'ASFIP le 8 décembre 2020.

Cet exercice est régi par la Convention tripartite quadriennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 et signée le 11 juin 2021.

2. ORGANES DIRIGEANTS ET PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION (AU 31.08.2022)

Conseil de fondation

(nom, fonction, domicile)

Membres siégeant en leur nom personnel

Charlotte de Senarclens — présidente, Genève (depuis le 1^{er} juillet 2021, membre depuis le 1^{er} juillet 2017)

Sylvie Buhagiar — vice-présidente, Cologny (depuis le 1^{er} juillet 2016, réélue en 2020)

Blaise Lambelet — Lausanne (depuis le 18 novembre 2021, membre depuis le 1^{er} octobre 2017)

Etienne D'Arenberg — trésorier, Londres (GB) (depuis le 1^{er} juillet 2016, réélu en 2020)

Alexandre Oltramare — membre coopté, Vandœuvres (depuis le 25 avril 2022)

Représentants

Vincent Métrailler — représentant des musiciens, Genève

Marco Nirta — représentant des musiciens, Archamps (France)

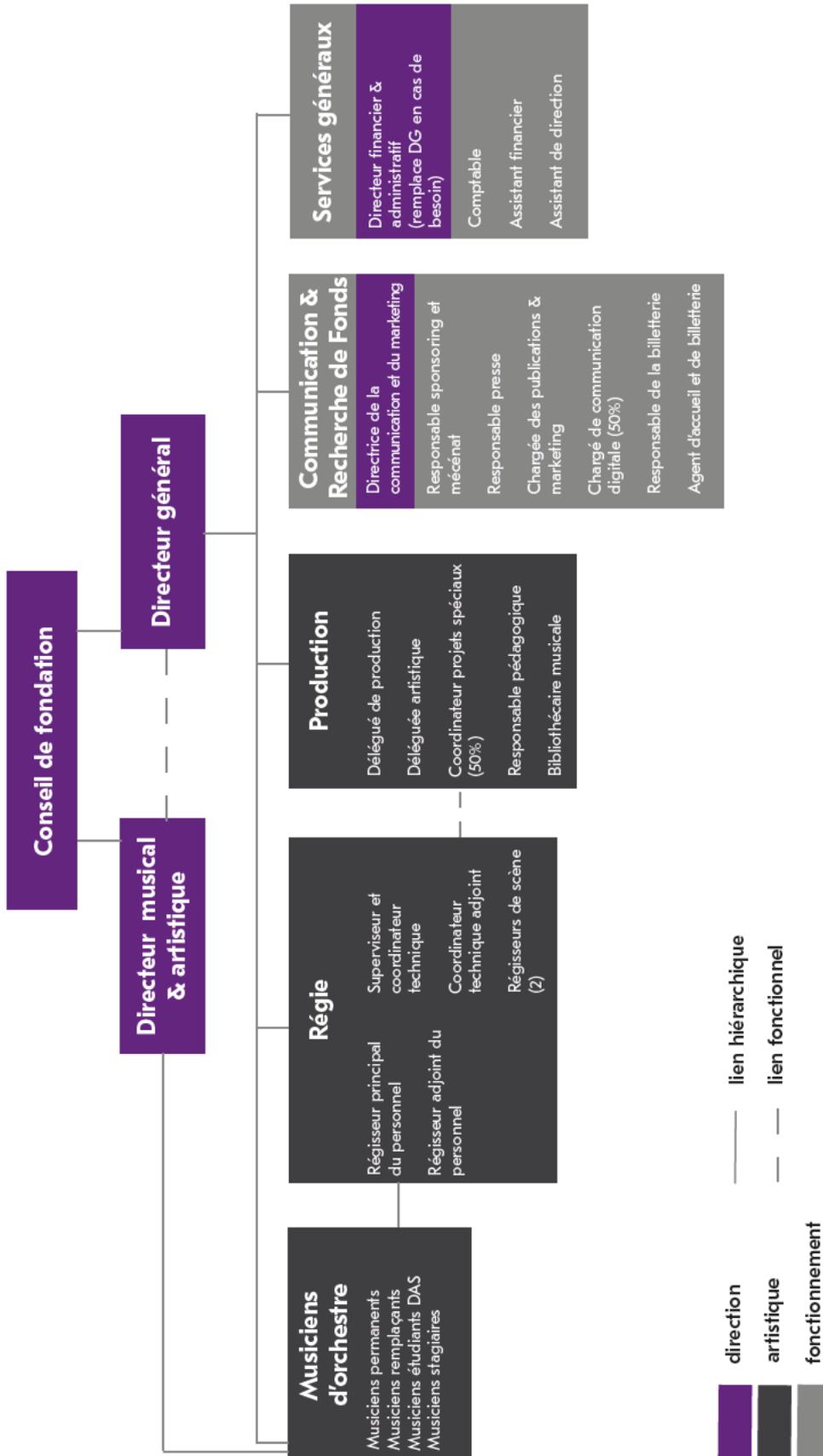
Bruno Mégevand — représentant de l'État de Genève, Bernex

Yves-Marie Trono — représentant de la Ville de Genève, Genève

Les membres du Conseil de fondation siégeant en leur nom personnel sont bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité.

Organigramme de la Fondation

(approuvé par le président du Conseil de fondation le 11 octobre 2020)



Membres et personnes ayant qualité pour signer (selon le Registre du commerce)
(nom, fonction, origine, domicile)

Mode de signature: collective à deux

Charlotte de Senarclens, présidente, de Genève, à Genève
Sylvie Buhagiar, vice-présidente, d'Attiswill, à Cologny
Blaise Lambelet, vice-président, de Bourg-en-Lavaux, à Lausanne
Etienne d'Arenberg, trésorier, de Belgique, à Londres (GB)
Steve Roger, directeur général, de Genève, à Genève
David Jaussi, directeur financier et administratif, de Genève, à Genève.

Organe de contrôle

KPMG SA, Genève

3. LIENS AVEC DES ORGANISATIONS LIÉES

En sus d'une convention tripartite entre Ville/État/OSR

- Convention avec le Grand Théâtre de Genève (validité de la convention jusqu'au 31 août 2024).
- Convention avec la Radio Télévision Suisse (validité de la convention jusqu'au 30 juin 2026).
- Conventions avec la Haute école de musique - HEM (une pour le concert annuel avec l'orchestre de la HEM, une autre pour les stagiaires du Conservatoire).
- Convention avec le Concours de Genève (article dans la convention tripartite).
- Convention avec l'Association des Amis genevois de l'OSR valable depuis le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 4 ans.
- Convention avec l'Association vaudoise des Amis de l'OSR (validité jusqu'en février 2020). La nouvelle convention est en cours d'élaboration et sera finalisée à la fin de l'année civile 2022 en raison de la démission annoncée en bloc de tout le comité de l'Association vaudoise des Amis au 30 juin 2021. Un nouveau comité a été constitué et élu en septembre 2021.

4. BUTS FIXÉS

La FOSR fonde son projet artistique et culturel sur l'objectif central consistant à figurer parmi les meilleures formations européennes.

Pour atteindre cet objectif, la FOSR met l'accent sur:

1. Le niveau technique de l'orchestre

Toutes les prestations de l'orchestre doivent être d'un haut niveau professionnel. Le Conseil de fondation, en collaboration avec le directeur artistique et le directeur général, doit veiller à ce que le cahier des charges soit réalisable en fonction du nombre de répétitions, de l'effectif disponible et des moyens financiers mis à sa disposition. Dans le but de donner les moyens à l'orchestre d'atteindre un niveau technique supérieur, la FOSR a décidé d'investir dans l'achat d'instruments à cordes et d'archets de qualité.

2. Une programmation lisible et attractive, la qualité des artistes

La programmation des concerts d'abonnement doit être conçue avec un répertoire musical propre à satisfaire toutes les catégories de public, de la période classique à nos jours. L'orchestre s'assure la compétence de chefs et solistes au rayonnement international, veillant ainsi à présenter au public genevois un grand nombre de concerts symphoniques de haute qualité enrichis par l'élite des artistes de réputation mondiale.

3. L'accessibilité

Une politique tarifaire attractive est mise en place afin de permettre un accès aisé aux concerts pour toutes les catégories sociales, avec un effort particulier pour les jeunes. Les propositions d'abonnements ont été multipliées et assouplies, permettant la souscription d'abonnements de 4 concerts, de 8 concerts, ou à la carte.

4. La promotion de la musique classique d'aujourd'hui

Le directeur musical et artistique est un grand spécialiste de la musique contemporaine et la FOSR effectue chaque saison un certain nombre de commandes aux compositeurs actuels. De plus chaque saison des dizaines d'œuvres composées après 1945 sont programmées dans la saison musicale de l'OSR.

5. La qualité des tournées et déplacements, les activités audiovisuelles

Les tournées et déplacements de l'OSR, ainsi que la politique audiovisuelle, font l'objet d'une attention particulière. Ils sont mis en place par le directeur général selon les directives du Conseil de fondation, dans le souci de mettre en valeur le rayonnement de l'Orchestre, de la Ville et de l'État de Genève et de la Confédération (choix approprié des villes, salles de concerts ou festivals internationaux, avec une forte communication de ces événements, enregistrements avec des compagnies majeures et exploitation des canaux de diffusion actuels). Un partenariat a récemment été mis en place avec la chaîne Mezzo, la RTS et France Musique pour augmenter la diffusion audio et télévisuelle internationale des concerts de l'OSR. La FOSR s'engage à solliciter tous les acteurs économiques possibles (privés et publics) pour ses projets.

6. La relève du public et la formation des jeunes musiciens

L'OSR développe à destination du jeune public, une initiation à la musique par le biais de concerts Jeunes exclusifs pour les classes du primaire, secondaire et post obligatoire, de Concerts pour petites oreilles, de Concerts en famille et par des interventions, en petite formation, dans le milieu scolaire. Divers ateliers sont organisés dans la salle de répétitions. Ils consistent à faire connaître les différents pupitres de l'OSR par le biais d'un contact physique avec les divers instruments et leur répertoire et à rencontrer les différents acteurs du métier musical. La FOSR s'efforce de collaborer avec les différentes institutions professionnelles musicales romandes et permet l'accès aux répétitions aux écoliers du Canton de Genève et à des étudiants en musique. Elle contribue à la formation professionnelle des jeunes musiciens par le biais d'une convention avec la Haute école de musique de Genève concernant l'accueil de stagiaires au sein de ses pupitres et en intégrant les étudiants participant au programme DAS (Diploma of Advanced Studies) dans son effectif pendant une saison complète. La FOSR, grâce au soutien de divers mécènes, distribue également gratuitement des cartes d'accès aux concerts aux étudiants du Collège de Genève, de l'Université de Genève et de l'EPFL à Lausanne ; un tel projet implique une politique de communication forte et créative à l'attention des médias, des professionnels de la branche et des divers publics de l'OSR.

5. APPRÉCIATION DE SATISFACTION

La satisfaction du public se mesure par la fréquentation des salles, notamment au Victoria Hall de Genève avec une moyenne de 80% sur les 3 grandes séries d'abonnements et 90% pour les Concerts en famille, ainsi que par la reconnaissance du sponsoring et mécénat.



6. DESCRIPTION DES PRESTATIONS PRÉVUES

Activités de l'orchestre

Prestations assurées par la FOSR pour chaque saison	Nombre de services
Les services permettant d'assurer les saisons du Grand Théâtre de Genève	145
Au moins 16 concerts par abonnement donnés à Genève	120
Des tournées ou des échanges en Suisse ou à l'étranger	28
Des activités d'enregistrement	16
Deux concerts du dimanche en saison d'hiver (en principe en plein effectif)	10
Un concert «Musiques en été» en plein effectif ou deux en moyen effectif	6
Un concert annuel à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre (plein effectif)	2
Une participation à la Fête de la Musique	1
Éventuellement un concert spécial à caractère événementiel (plein effectif)	5
Le concert final du Concours de Genève	5
Des activités d'insertion professionnelle, des collaborations avec la HEM, des activités pour les jeunes parmi lesquelles figurent huit à douze «Concert Jeunes» avec en principe trois programmes différents	20

Autres activités

La FOSR est libre d'organiser chaque saison, selon ses disponibilités :

- Une ou plusieurs séries de concerts donnés par abonnement en Suisse romande ;
- Des concerts pour l'Association des Amis de l'OSR, la Radio Télévision Suisse (RTS), le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne, des entreprises privées, des associations caritatives, etc.

Dans le cadre de ces activités, la FOSR agit pour son propre compte, à ses frais et sous sa responsabilité.

7. MESURE DES OBJECTIFS

La mesure des objectifs qualitatifs se fait par :

- Les artistes invités (objectif atteint)
- L'activité audiovisuelle (objectif atteint)
- Les articles de presse (locaux et internationaux) (objectif atteint)
- L'activité de déplacements et tournées dans des lieux culturels de première importance (objectif atteint)

8. TABLEAU DE BORD

Activités		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Créations	Séries d'abonnement symphonique Genève	20	20	20	23	19	9	21
	Séries d'abonnement symphonique Lausanne	8	8	8	8	3	1	6
	Concerts Prélude Genève + Concert de Noël	4	4	4	4	5	0	6
	Concerts Jeunes Genève	20	17	15	12	14	5	18
	Concerts Jeunes Suisse romande	9	8	9	9	0	0	9
	Concerts pour petites oreilles	9	10	10	12	6	6	15
	Concerts de musique de chambre Genève	6	6	6	6	4	1	6
	Concerts extraordinaires Genève	3	4	3	3	9	5	3
	Festival Genève	0	1	0	1	0	5	3
	Concert ONU	1	1	1	1	1	1	1
	Fête de la Musique	1	1	1	1	0	1	2
	Concerts en Suisse romande	3	2	0	1	1	1	2
	Concerts privés ou caritatifs	2	4	4	2	0	0	0
	Concerts financés par les ayants droit (Amis, Ville, Concours de Genève)	6	7	7	5	3	2	7
	Total	92	93	88	88	65	37	99
Reprises	Nombre de concerts en reprise	46	45	40	39	35	9	51
Représentations en Suisse romande	Nombre de concerts donnés à Genève	72	74	71	70	61	35	82
	Nombre de concerts donnés à Lausanne et en Suisse romande	20	19	17	18	4	2	17
Représentations en tournée	Nombre de concerts hors Genève et Suisse romande	8	8	8	13	2	0	10
Nombre d'auditeurs en tournée	Auditeurs lors de concerts hors Genève et Suisse romande	10'100	10'900	9'800	17'500	2'700	0	11'000
Nombre d'œuvres contemporaines	Œuvres jouées composées après 1945	31	17	7	22	35	24	42
Nombre de commandes	Commandes passées à des compositeurs	2	6	4	3	2	5	8
Nombre de concerts diffusés à la TV et à la radio	Concerts diffusés en direct ou retransmis par la RTS/UER	19	25	26	27	19	19	32
Nombre d'enregistrements	Enregistrements de CD, DVD	3	2	2	1	0	7	2

Public scolaire Genève		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Élèves venus avec leur classe	Nombre d'élèves du primaire ayant assisté aux concerts	7'888	8'551	6'171	5'453	6'372	2'921	4'963
	Nombre d'élèves du CO ayant assisté aux concerts	1'598	805	951	572	1'448	120	1'261
	Nombre d'élèves du PO ayant assisté aux concerts	801	462	400	443	417	135	16
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises)	1'377	1'312	3'382	2'982	2'139	571	2'855
	Total des élèves	11'664	11'130	10'904	9'450	10'376	3'747	9'095
Visites scolaires DIP	Classes accueillies ou visitées dans le cadre d'opérations de médiation	20.5	21	21	22	20	27	21
Programme pédagogique	Concerts en famille, parcours pédagogique, orchestre en classe	2'238	2'413	2'291	2'581	1'831	1'202	3'456

Public/billetterie Genève		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Nombre d'abonnements	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Genève	3'482	3'218	2'896	3'144	2'633	3'098	3'428
	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Lausanne	900	743	762	709	556	691	903
Nombre d'auditeurs (sièges totaux, y.c. les abonnés) pour concerts gérés par l'OSR (sans la Fête de la Musique)	Auditeurs ayant assisté aux concerts à Genève y.c. scolaires	50'890	47'776	45'865	44'639	37'396	11'646	51'631
	Auditeurs ayant assisté aux concerts en Suisse romande, hors Genève	11'290	10'362	8'432	8'656	2'732	1'183	7'505
Nombre de places pour les concerts à Genève	Nombre total de sièges utilisés pour calcul du taux de fréquentation (jauge du VH)	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534
Taux de fréquentation	Taux d'auditeurs lors des grandes séries d'abonnement au VH	85%	75%	76%	74%	76%	94%	80%
Nombre de billets d'abonnement vendus à Genève	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	12'657	10'834	10'024	9'858	6'278	1'798	11'671
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit étudiants	830	791	698	1'384	1'223	15	1'896
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit AVS + demandeurs d'emploi	7'209	6'817	6'571	6'496	4'119	1'319	7'580
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit autres	460	384	468	620	445	165	665
Nombre de billets vendus à l'unité à Genève	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	5'535	5'810	5'743	4'850	5'577	1'497	7'699
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit étudiants	2'334	2'468	2'275	1'610	2'640	304	2'652
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit AVS + demandeurs d'emploi	1'188	1'114	1'219	1'356	1'326	645	2'298
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	657	751	886	1'356	481	45	423
Nombre de billets gratuits à Genève	Billets écoles, z'amis, jeunesse (hors concerts DIP non ouverts au public)	914	743	340	648	867	1	156
	Billets sponsors	1'047	891	878	892	560	615	2'342
	Billets servitudes	999	1'040	983	1'070	836	245	1'085
	Billets invitations	3'721	3'130	3'129	3'726	1'988	851	2'485
Total des billets (Genève)		37'551	34'773	33'214	33'866	26'340	7'500	40'952

Public/billetterie Lausanne		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Billets Lausanne	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	3'824	3'132	2'948	2'756	850	417	3'028
	Nombre de billets d'abonnement étudiants	941	1'023	1'109	799	260	10	425
	Nombre de billets d'abonnement AVS + demandeurs d'emploi	1'276	1'260	1'272	1'328	354	231	1'644
	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	729	819	1'089	1'003	191	291	859
	Nombre de billets vendus à l'unité étudiants	200	274	405	338	33	53	284
	Nombre de billets vendus à l'unité AVS + demandeurs d'emploi	141	151	214	214	49	35	193
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	126	108	138	7	115	21	40
	Nombre d'invitations	1'879	1'357	1'257	1'461	733	125	462
Total des billets (Lausanne)	9'116	8'124	8'432	7'906	2'585	1'183	6'935	

Ressources humaines		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Personnel administratif et technique (fixe)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	20.71	19.82	20.42	19.18	20.92	21.69	21.48
	Nombre moyen de personnes	23.50	22.42	22.42	20.42	22.92	22.75	23.17
Musiciens (fixes)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	106.79	104.33	102.75	101.08	101.75	99.17	100.17
	Nombre moyen de personnes	107.42	105.33	103.75	102.08	103.25	101.17	101.50
Musiciens en temporaire	Nombre de services (1 service = 3h)	2'694	3'741	3'963	5'151	3'171	1'802	5'904
	Nombre de contrats	313	407	491	540	330	237	761
Stagiaires	Nombre de services (1 service = 3h)	1'186	883	858	1'269	1'076	1'048	1'317
	Nombre de personnes (civilistes, apprentis, stagiaires HEM, DAS, stages chômages)	22	16	16	21	17	20	19
Représentation H/F	Nombre de femmes / nombre total de musiciens remplaçants	-	-	-	-	-	49%	42%
	Nombre de femmes / nombre total de chefs et solistes invités	-	-	-	-	-	28%	19%
	Nombre de femmes / nombre total de musiciens titulaires	-	-	-	-	-	41%	39%
	Nombre de femmes / nombre total de compositeur d'œuvres jouées	-	-	-	-	-	0%	3%
	Nombre de femmes / nombre total de personnel administratif et techn.	-	-	-	-	-	41%	42%
	Nombre de femmes / nombre total de stagiaires	-	-	-	-	-	35%	63%
	Nombre de femmes / nombre total de membres du Conseil de fondation	-	-	-	-	-	25%	22%

Finances		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Charges de concerts	Charges de concerts + charges de promotion	4'298	4'314	4'244	5'142	3'593	3'187	4'748
Charges de fonctionnement	Personnel fixe y.c.musiciens + frais fixes + amortissements	22'116	21'753	21'466	21'544	20'720	20'623	21'811
Billetterie	Recettes de billetterie (sans les ventes de l'orchestre)	1'714	1'597	1'572	1'341	804	311	1'663
Récupération charges de concerts	Charges payées par les producteurs du concert	411	345	301	406	274	117	449
Autres recettes	Fondations + dons + sponsoring + vente droits RTS + recettes diverses + résultat financier dès 2020-21	4'632	5'834	5'342	5'443	4'417	5'115	6'025
Subventions liées à la convention	Subventions Ville + État de Genève (y.c. subv. en nature avant 2018-19)	19'167	19'097	19'191	19'017	18'905	18'855	18'822
Charges totales		26'414	26'067	25'710	26'686	24'313	23'810	26'559
Recettes totales		25'924	26'873	26'406	26'207	24'400	24'398	26'959
Résultat d'exploitation	Résultat net (après affectations, sans utilisation de garanties de déficit)	-490	806	696	- 479	87	588	400
Part d'autofinancement	Billetterie + récup. ch. de concerts +recettes diverses / recettes totales	26%	29%	27%	27%	23%	23%	30%
Part des charges de concerts	Charges de concerts / charges totales	16%	17%	17%	19%	15%	13%	18%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales	84%	83%	83%	81%	85%	87%	82%

Agenda 21 et accès à la culture

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture

Concerts d'abonnement

- 74 places à CHF 7 en abonnement (CHF 10 au billet).
- Tarif jeunes sur toutes les catégories de places avec des rabais jusqu'à 75% du prix ordinaire pour tous les moins de 25 ans.
- Tarifs réduits pour AVS, AI, demandeurs d'emploi.
- Partenaire de la carte 20 ans / 20 francs et du Chéquier culture.
- Aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Concerts en famille (pour les familles)

- Tarif unique enfant à CHF 4 en abonnement (CHF 5 au billet) et adulte à CHF 10 (CHF 15 au billet).

Concerts pour petites oreilles (concept de concert participatif pour les enfants de 3 à 10 ans avec essai des instruments)

- 14 concerts pouvant accueillir 120 personnes chacun, tarif CHF 5 (enfants) et CHF 15 (parents) avec goûter inclus.

Concerts extraordinaires

- 3 concerts en plein air dans le cadre du festival Genève-Plage en août 2021 et un concert extraordinaire L'OSR c'est vous ! gratuit au Victoria Hall pour clôturer la saison.

Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable

- Utilisation des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.
- Envoi des documents administratifs par courrier électronique (fiches de salaire, procès-verbaux, etc.).
- Souscription à l'offre Horizon des SIG (40% d'énergie Vitale verte et 60% d'énergie Vitale bleue).
- Encouragement à l'utilisation des transports publics.

Réalisation des objectifs		valeurs cibles	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Objectif 1: Promouvoir le répertoire d'orchestre symphonique à Genève							
Nombre de concerts symphoniques à Genève	Grandes séries d'abonnement au VH	20	20	20	19	3	21
Nombre d'auditeurs	Nombre d'auditeurs lors des concerts d'abonnement au VH	23'000	23'312	22'622	14'601	3'797	25'809
Commentaires: Taux de fréquentation moyen sur les trois grandes séries d'abonnement au VH 75% (valeur cible) 76% (2017-18) 74% (2018-19) 76% (2019-20) 94% (2020-21) (1 ^{er} concert jauge limitée à 1'000 places par le Conseil Fédéral) 80% (2021-22)							
Objectif 2 : Être l'ambassadeur culturel de Genève en-dehors de la Suisse romande							
Nombre de tournées	Déplacements de l'orchestre hors Suisse romande	2 par saison en moyenne	3	5	2	0	6
Commentaires: 2017-18: Annecy, Lyon, Amérique du Sud 6 concerts (Buenos Aires 2x, Santiago du Chili, Rio de Janeiro, São Paulo 2x) 2018-19: London BBC Prom's, Lucerne Festival, Asie 8 concerts (Beijing, Shanghai, Séoul, Tokyo 3x, Osaka, Nagoya), Paris – Lugano, Würzburg Mozartfest 2019-20: Santander et Aix-les-Bains 2020-21: aucun déplacement en raison des restrictions liées à la pandémie de Covid (prévu: Amsterdam, Grafenegg, Copenhague, Berlin et Anvers) 2021-22: Gstaad, Locarno, Lyon, Bâle, Espagne (Oviedo, Saragosse, Barcelone, Madrid, Alicante), Aix-en-Provence							
Objectif 3: Accueillir des élèves / mettre le concert à portée de tout enfant et adolescent							
Nombre d'élèves du DIP accueillis		8'000	13'195	12'031	12'207	4'949	12'881
Concerts Jeunes Genève		8 à 12	15	12	14	5	18
Nombre d'activités proposées aux élèves du DIP	Min.3 types d'activités	6	4	3	7	7	6
Commentaires: 2017-18: 65 ateliers découverte, 1 concert en classe, 10 concerts pour petites oreilles, 3 préludes aux concerts, 1 concert Z'Amis 2018-19: 83 ateliers découverte, 1 concert en classe, 12 concerts pour petites oreilles 2019-20: 80 ateliers découverte, 0 concert en classe (annulé Covid), 6 concerts petites oreilles (6 annulés Covid) 2020-21: 20 ateliers découverte, 0 concert en classe (annulé Covid), 6 concerts petites oreilles (8 annulés Covid), 21 concerts roulotte dans les préaux (Covid), 21 classes ont été visitées par les musiciens (Covid), 9 classes ont assisté à une répétition de l'OSR, 250 classes se sont connectées en ZOOM pour suivre un atelier de direction d'orchestre, 5 concerts scolaires (9 annulés Covid) 2021-22: 69 ateliers découverte, 1 concert en classe, 5 concerts en famille, 15 concerts pour petites oreilles, 3 concerts roulotte							
Objectif 4: S'adresser à tous et rassembler							
Nombre de participations à des événements grand public gratuits dans le cadre des manifestations organisées par le service culturel de la Ville (Musiques en été, Fête de la Musique)	2 par saison en moyenne	2	2	0	2	2	2
Nombre de concerts et/ou collaborations hors abonnement OSR qui visent à atteindre le plus largement possible les auditeurs de la région.	2 par saison en moyenne	5	4	8	4	7	7
Commentaires : 2017-18: <i>Lord of the Rings III</i> (2x), concert seniors, concert de Noël, concert du dimanche 2018-19: La Bâtie-Festival, concert seniors, concert de Noël, concert du dimanche 2019-20: 6 concerts symphoniques et 2 concerts familles gratuits en juin 2020-21: Festival Genève-Plage (3x) et 1 concert extraordinaire gratuit en fin de saison au Victoria Hall 2021-22: Festival Genève-Plage (3x), concert seniors, concert du dimanche, L'OSR c'est vous! (2x)							
Objectif 5: Assurer les prestations en faveur du Grand Théâtre de Genève conformément à la convention GTG/FOSR							
Nombre de productions (peut varier selon les années)	Opéra	8	7	4	4	7	7
	Ballet	0	0	1	0	1	1
	Autre	1	1	1	0	0	0

9. RISQUES AUXQUELS LA FOSR EST EXPOSÉE

Risques mettant en péril la FOSR:

- Risque politique: baisse ou gel des subventions allouées par la Ville et l'État de Genève
- Risque des transports du personnel artistique: lors des tournées

Risques ne mettant pas en péril la FOSR:

- Départ prématuré du directeur musical et artistique
- Destruction de la salle de concert
- Transport du matériel musical
- Grève du personnel artistique
- Risque de situation économique défavorable
- Réglementation des instruments de musique
- Risque lié au cas de pandémie



© Nicolas Righetti / Lundi 13 / OSR

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021 – 22

du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022
Audités



COMPTES ANNUELS 2021-22

Bilan au 31 août

en milliers de francs (KCHF)

ACTIF	Annexe	31.08.2022	31.08.2021
Actif circulant			
Trésorerie courante et équivalents de trésorerie			
Trésorerie	6	11'876.8	12'264.5
Avoirs en banque affectés	7	58.6	58.6
Compte bancaire assurances sociales des employés	7	360.0	348.8
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		12'295.4	12'671.9
Titres	8	1'198.9	1'393.0
Créances à court terme	9	279.3	577.7
Actifs transitoires	10	2'295.3	2'186.5
Total de l'actif circulant		16'068.9	16'829.1
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
Prêts aux employés	11	50.1	75.0
Créances à long terme	12	53.2	53.2
Total des immobilisations financières		103.3	128.2
Immobilisations corporelles			
Informatique et mobilier	13	42.4	45.7
Instruments de musique et matériel	13	1'080.9	496.5
Véhicules	13	21.0	28.0
Total des immobilisations corporelles		1'144.3	570.2
Total de l'actif immobilisé		1'247.6	698.4
TOTAL DE L'ACTIF		17'316.5	17'527.5

Bilan au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

PASSIF	Annexe	31.08.2022	31.08.2021
Engagements			
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations		645.2	486.7
Autres dettes		137.1	139.4
Fonds assurances sociales appartenant aux employés	14	349.3	362.5
Passifs transitoires	14	3'133.9	4'150.7
Provisions à court terme	15	146.8	34.3
Total des engagements à court terme		4'412.3	5'173.6
Engagements à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance	4	672.1	400.0
Réserve de prévoyance	16	1'118.1	1'002.0
Provisions à long terme	15	343.6	377.9
Total des engagements à long terme		2'133.8	1'779.9
Total des engagements		6'546.1	6'953.5
Capital des fonds (tous affectés)			
Fonds de rayonnement 1/2	3	998.6	889.1
Fonds d'investissement pour instruments de musique	3	181.2	201.6
Fonds d'investissement pour véhicules	3	21.0	28.0
Fonds d'investissement pour équipement salle de répétitions	3	55.8	55.8
Fonds des instruments	3	0.0	13.8
Legs Julliard	3	37.1	37.1
Total du capital des fonds		1'293.7	1'225.4
Capitale de la fondation			
Capital de base			
Capital de fondation		50.0	50.0
Capital lié			
Fonds de rayonnement 2/2	4	2'184.4	2'184.4
Réserve spéciale non restituable	4	5'096.7	5'096.7
Total du capital lié		7'281.1	7'281.1
Capital libre			
Résultat annuel net	4	128.1	188.2
Réserve générale	4	1'829.3	1'829.3
Part de subventions non dépensée	4	188.2	0.0
Total du capital libre		2'145.6	2'017.5
Total du capital de la fondation		9 476.7	9'348.6
TOTAL DU PASSIF		17'316.5	17'527.5

Compte d'exploitation, exercice du 1^{er} septembre au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

	Annexe	2021-22 12 mois	2020-21 12 mois	Budget non audité
Recettes d'exploitation				
Subventions	17	19'122.3	19'188.3	19'205.0
Cession de droits	18	700.0	700.0	700.0
Produits des concerts	19	1'728.5	330.0	1'482.0
Récupération frais de concerts	25	383.2	97.6	543.0
Contributions et dons	20	3'973.0	3'903.9	4'135.0
Sponsoring	21	1'341.0	281.0	985.0
Bénéfice sur ventes d'immobilisations corporelles		0.0	7.5	0.0
Autres recettes		316.3	252.8	260.0
Total des recettes d'exploitation		27'564.3	24'761.1	27'310.0
Charges d'exploitation				
Frais de personnel	22	(20'527.2)	(19'740.4)	(21'788.0)
Frais d'administration		(744.6)	(480.3)	(583.0)
Frais de fonctionnement		(343.9)	(274.2)	(361.0)
Frais d'amortissements	23	(195.1)	(127.7)	(143.0)
Frais de promotion	24	(1'178.5)	(985.1)	(1'260.0)
Frais de concerts	25	(3'569.4)	(2'202.1)	(4'053.0)
Total des charges d'exploitation		(26'558.7)	(23'809.8)	(28'188.0)
Résultat net disques	26	(109.8)	(287.7)	(100.0)
Résultat net tournées	27	(280.7)	0.6	(430.0)
Résultat d'exploitation	1	615.1	664.2	(1 408.0)
Résultat financier	28	(146.6)	132.8	30.0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATIONS		468.5	797.0	(1'378.0)
Variation du capital des fonds spéciaux	3 / 20	(68.3)	(208.8)	38.0
RÉSULTAT ANNUEL	4	400.2	588.2	(1'340.0)
Attribution aux subventions à restituer (68%)		(272.1)	(400.0)	-
RÉSULTAT ANNUEL NET		128.1	188.2	(1'340.0)

Tableau de flux de trésorerie
en milliers de francs (KCHF)

	2021-22	2020-21
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat annuel	400.2	588.2
Amortissements sur instruments de musique	157.3	90.7
Amortissements sur matériel informatique et mobilier	30.8	29.9
Amortissements sur équipement salle de répétition	0.0	0.0
Amortissements sur véhicules	7.0	7.0
Dotations aux / (dissolution de) provisions	78.2	(10.1)
Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles	0.0	(7.5)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	673.5	698.2
Variation des titres	194.1	(96.3)
Variation des créances à court terme (hors prêts aux employés)	264.0	(247.9)
Variation des actifs transitoires	(108.8)	(135.8)
Variation des engagements à court terme (hors provisions)	(873.8)	659.5
Variation du capital des fonds	68.3	208.8
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	217.3	1'086.5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Octroi de nouveaux prêts aux employés	(30.0)	0.0
Diminution sur prêts aux employés	89.3	104.6
Total de flux provenant des investissements financiers	59.3	104.6
Acquisition d'instruments de musique	(741.7)	(18.1)
Acquisition de matériel informatique, mobilier et aménagements	(27.5)	(49.7)
Acquisition de véhicules	0.0	(35.0)
Vente d'immobilisations corporelles	0.0	7.5
Total du flux de trésorerie net (utilisé pour) les investissements corporels	(769.2)	(95.3)
Flux de trésorerie net provenant / (utilisé pour) des activités d'investissement	(709.9)	9.3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Restitution des subventions	0.0	(777.3)
Financement / (utilisation) de la réserve de prévoyance	116.1	(217.4)
Flux de trésorerie net provenant / (utilisé pour) des activités de financement	116.1	(994.7)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(376.5)	101.1
État de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 1 ^{er} septembre	12'671.9	12'570.8
État de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 août	12'295.4	12'671.9

Tableau sur variation du capital
en milliers de francs (KCHF)

2021-22	État au 01.09.2021	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Variation	État au 31.08.2022
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Capital de base	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Réserve générale	1'829.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1'829.3
Part subvention non dépensée	0.0	0.0	188.2	0.0	188.2	188.2
Résultat annuel net	188.2	400.2	-188.2	-272.1	-60.1	128.1
Capital libre	2'017.5	400.2	0.0	-272.1	128.1	2'145.6
Réserve non restituable	5'096.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5'096.7
Fonds de rayonnement 2/2	2'184.4	0.0	0.0	0.0	0.0	2'184.4
Capital lié	7'281.1	0.0	0.0	0.0	0.0	7'281.1
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	9'348.6	400.2	0.0	-272.1	128.1	9'476.7
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1/2	889.1	500.0	0.0	-390.5	109.5	998.6
Fonds d'investissement p/instruments de musique	201.6	13.8	0.0	-34.2	-20.4	181.2
Fonds d'investissement p/véhicules	28.0	0.0	0.0	-7.0	-7.0	21.0
Fonds d'invest. p/équipement salle de répétitions	55.8	0.0	0.0	0.0	0.0	55.8
Fonds des instruments	13.8	0.0	0.0	-13.8	-13.8	0.0
Legs Julliard	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	1'225.4	513.8	0.0	-445.5	68.3	1'293.7

2020-21	État au 01.09.2020	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Variation	État au 31.08.2021
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Capital de base	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Réserve générale	1'496.2	0.0	333.2	0.0	333.2	1'829.3
Part subvention non dépensée	307.0	0.0	-307.0	0.0	-307.0	0.0
Résultat annuel net	26.2	588.2	-26.2	-400.0	162.0	188.2
Capital libre	1'829.4	588.2	0.0	-400.0	188.2	2'017.5
Réserve non restituable	5'096.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5'096.7
Fonds de rayonnement 2/2	2'184.4	0.0	0.0	0.0	0.0	2'184.4
Capital lié	7'281.1	0.0	0.0	0.0	0.0	7'281.1
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	9'160.5	588.2	0.0	-400.0	188.2	9'348.6
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1/2	676.2	500.0	0.0	-287.1	212.9	889.1
Fonds d'investissement p/instruments de musique	233.7	0.0	0.0	-32.1	-32.1	201.6
Fonds d'investissement p/véhicules	0.0	35.0	0.0	-7.0	28.0	28.0
Fonds d'invest. p/équipement salle de répétitions	55.8	0.0	0.0	0.0	0.0	55.8
Fonds des instruments	13.8	0.0	0.0	0.0	0.0	13.8
Legs Julliard	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	1'016.6	535.0	0.0	-326.2	208.8	1'225.4

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021-22

1. GÉNÉRALITÉS

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) compte parmi les institutions genevoises, dont le budget de fonctionnement est majoritairement financé par l'État, qui n'ont pas l'obligation d'établir leurs comptes annuels conformément aux directives d'application des normes IPSAS.

La date de clôture est le 31 août 2022. Les comptes pour la période 2021-22 couvrent la période entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 et sont présentés conformément à l'intégralité du référentiel SWISS GAAP RPC, et plus particulièrement selon la norme SWISS GAAP RPC 21. Les chiffres de l'exercice précédent sont ceux de l'exercice 2020-21 qui couvrait la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Une convention tripartite quadriennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. Cet exercice comptable correspond au deuxième exercice de la convention tripartite quadriennale (voir point 5 de l'annexe). Cette convention a été signée le 11 juin 2021. Le projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil.

Le Conseil de fondation de la FOSR, qui est l'organe suprême de la Fondation, a approuvé les comptes 2021-22 lors de sa séance du 16 décembre 2022.

Tous les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF), arrondis à une décimale (soit à la centaine de francs). Une différence de +/- KCHF 0.1 peut apparaître au titre de différence d'arrondi.

La pandémie de Covid n'a plus eu d'impact sur le résultat de l'exercice 2021-22. Elle avait eu un impact financier très limité sur le résultat de l'exercice 2020-21. Ce dernier avait été supérieur aux attentes selon le budget voté.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation pour les comptes de la FOSR sont les suivantes:

2.1 CONSTATATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Principes généraux

Les revenus issus de services et d'événements sont constatés lorsque les services et événements sont rendus. Les dons et legs sont constatés lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds, que les avantages économiques sont probables et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les contributions et subventions sont constatées lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds.

Principes complémentaires

Dans la mesure où des fonds sont reçus avec des conditions de performance ou de remboursement, un revenu n'est comptabilisé que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité remplit les conditions y afférentes. Dans la mesure où des fonds sont reçus avec une restriction explicite d'un tiers restreignant l'utilisation de ces fonds, les affectations et utilisations de ces fonds sont comptabilisées via le poste «Variation du capital des fonds».

2.2 CONSTATATION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Toutes les charges relatives à une saison de concerts sont imputées sur l'exercice comptable en fonction de l'activité de l'orchestre telle qu'elle en ressort du programme général. Selon la planification de l'orchestre, les débuts et fins de saison coïncident avec les vacances estivales. Pour l'exercice 2021-22, le début de l'activité musicale s'est caractérisé par un concert au festival de Genève-Plage le jeudi 26 août 2021.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées, et sont enregistrées dans les comptes de la période concernée, et non lors de leur paiement.

2.3 TRÉSORERIE

Les valeurs enregistrées dans cette rubrique comprennent l'encaisse, les comptes postaux, les dépôts bancaires et les placements sur le marché monétaire dont l'échéance est, à l'origine, égale ou inférieure à trois mois.

2.4 CRÉANCES À COURT TERME

Les créances figurant dans cette rubrique, dont l'échéance est en général à 30 jours, sont constatées et prises en compte à leur valeur nominale, déduction faite de tout montant irrécouvrable. Une estimation pour créance douteuse est effectuée lorsque le recouvrement du montant total est devenu improbable. Les créances irrécouvrables sont amorties lorsqu'elles sont identifiées.

2.5 CRÉANCIERS

Les créanciers sont comptabilisés et déclarés à leur valeur nominale.

2.6 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations englobent tous les actifs corporels servant à l'exploitation et sont évaluées au coût historique diminué de l'amortissement cumulé. Les amortissements sont faits linéairement en tenant compte de leur durée d'utilisation estimée selon le tableau ci-dessous. L'estimation de la durée d'utilité des actifs corporels est fondée sur l'expérience acquise, conformément à la norme RPC 18.

Instruments de musique non transportables (piano, célesta, etc.) :	20 ans
Instruments de musique et matériel :	10 ans
Mobilier :	8 ans
Serveurs informatiques centres d'impressions :	5 ans
Véhicules :	5 ans
Matériel informatique (hardware et software) et bureautique :	3 ans

Les acquisitions dont le prix unitaire est inférieur à CHF 3'000 sont considérées de valeur insignifiante par rapport aux mouvements généraux et sont amorties intégralement durant l'exercice où elles ont été achetées.

Les achats de partitions, stockées ensuite à la bibliothèque musicale, ne sont pas considérés comme des investissements dans les comptes de la Fondation. L'estimation de la durée d'utilisation se limite le plus fréquemment à un seul emploi. En conséquence, les achats de partitions sont considérés comme une charge sur l'exercice en cours, au même titre qu'une location.

2.7 ÉVALUATION DES TITRES

Les placements en obligations, actions et fonds de placements sont évalués à la valeur du marché. Les éventuelles variations de cours sont comptabilisées sur l'exercice dans le compte de profits et pertes.

2.8 PROVISIONS

Les provisions correspondent à des charges et des risques identifiés de manière spécifiques. Des provisions pour litiges, contentieux et risques divers sont comptabilisées, basées sur une appréciation de la probabilité de perte d'avantage économique et d'une estimation suffisamment fiable du montant. Les charges et risques dit à court terme devraient être liquidés au plus tard à la fin de l'exercice comptable suivant, c'est-à-dire au plus tard le 31 août 2023.

2.9 CAPITAL DES FONDS

Il s'agit de fonds pour lesquels une ou plusieurs contraintes d'utilisation sont attachées. Il s'agit notamment de legs ou de dons spécifiques (voir point 3 de l'annexe). Ils sont enregistrés comme revenu au moment de leur réception et attribués ensuite au bilan à leur valeur nominale par le biais d'une allocation. Ces fonds sont utilisés pour un montant équivalent à la charge effective. Les produits financiers du capital des fonds transitent par le compte d'exploitation.

2.10 SUBVENTIONS (COMPTABILISATION)

Les subvention publiques (Ville de Genève, Canton de Genève et Canton de Vaud) sont octroyées par année civile. Elles sont comptabilisées mensuellement pour être en conformité avec la période comptable qui va du 01.09 au 31.08.

3. NATURE DU CAPITAL DES FONDS

Fonds de rayonnement 1/2

Ce fonds est destiné à financer des actions servant au rayonnement national et international de l'orchestre, avec en priorité les déplacements et tournées, l'activité audiovisuelle, l'image ou toute opération ponctuelle à caractère exceptionnel dont le propos est la notoriété de l'orchestre. Il est alimenté par des tiers à travers des legs conditionnels et dons spéciaux.

Le recours à ce fonds est automatique dans le cadre des activités définies ci-dessus.

En accord avec le règlement du fonds, le résultat des activités de rayonnement de l'exercice est directement affecté au fonds, à l'exception des legs sans conditions qui sont affectés à la part des fonds propres du fonds de rayonnement.

Ce fonds est lié à une restriction imposée par un tiers.

Fonds d'investissement pour instruments de musique

Fonds servant aux amortissements futurs d'immobilisations financées par les fonds des instruments ou par des organismes extérieurs (avant 2013). Ce fonds a pour but de constater les produits et les charges inhérents à des immobilisations financées par des tiers selon la durée de vie économique de l'immobilisation et non pas uniquement lors de l'année d'acquisition. Ses mouvements varient donc chaque année en fonction de ces paramètres.

Fonds d'investissement pour équipement salle de répétitions

Fonds attribué par une Fondation privée genevoise sous forme d'un don unique en 1999, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'équipements pour la salle de répétition de l'OSR.

Fonds d'investissement pour véhicules

Fonds attribué par la Fondation Trafigura sous forme d'un don unique en 2021, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'un tracteur pour remorquer la roulotte OSR.

Fonds des instruments

Fonds créé pendant l'exercice 2013-14 destiné à financer l'achat, l'entretien et la conservation d'instruments de musique appartenant à la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il n'a pas de limite financière et peut perdurer au-delà de son épuisement financier.

Legs Julliard

Fonds destiné à la production de concerts symphoniques de compositeurs exclusivement français. Ce fonds provient d'un legs, il n'est donc plus alimenté. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation.

4. NATURE DU CAPITAL DE FONDATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Capital lié:

Fonds de rayonnement 2/2

Voir note 3 de l'annexe. Ce fonds ne sera utilisé que dans l'éventualité de la dissolution complète de la partie du fonds de rayonnement 1/2 qui figure dans le capital des fonds.

Réserve spéciale non restituable

La réserve spéciale est alimentée par des dons spécifiés comme non restituables par le donateur. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation. Elle a été constituée le 31 août 2015 et a été validée par le Conseil de fondation le 30 septembre 2015.

Capital libre:

Réserve générale

Elle est alimentée par les résultats ordinaires en fin de période régie par une convention pluriannuelle. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation. Elle a été constituée pour la première fois le 31.12.2002. Le dernier mouvement dans la réserve générale date de l'exercice 2020-21.

Part de subvention non dépensée

Contient la part du résultat annuel que peut conserver la FOSR. Cette part est définie à 32% par la convention tripartite. À l'échéance du contrat, la FOSR conserve définitivement le solde du compte.

Affectation du résultat

Selon le titre 5, article 22 de la convention tripartite de subventionnement 2021-24 sur le traitement des bénéfices et des pertes, le résultat annuel doit être traité comme suit :

Le résultat doit être réparti entre la Ville de Genève, l'État de Genève et la FOSR selon la clé de répartition suivante : 32% conservé par la FOSR, le solde réparti entre l'État et la Ville de Genève au prorata de leur financement.

La créance qui reflète la part restituable aux collectivités publiques doit figurer dans les engagements à long terme (respectivement dans les engagements à court terme lors du dernier exercice de la convention) et s'intitule « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention ».

La part conservée par la FOSR doit figurer dans le capital libre de fondation, dans un compte de réserve spécifique intitulé « part de subvention non dépensée ».

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la même clé de répartition et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

À l'échéance du contrat, la FOSR conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. La FOSR assume également ses éventuelles pertes reportées.

5. PÉRIODE QUADRIENNALE

L'exercice 2021-22 constitue le deuxième exercice comptable d'une période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 réglementée par une convention tripartite qui, pour des raisons de forme, débute le 1^{er} janvier 2021 et s'arrête au 31 décembre 2024.

6. TRÉSORERIE

Des relations commerciales sont entretenues avec les établissements suivants : Banque Cantonale de Genève, Crédit Suisse, Postfinance, Pictet & Cie SA, Lombard Odier et Allianz (Suisse) SA.

7. AVOIRS AFFECTÉS

Fonds à caractère de liquidités mais auquel sont attachées des conditions particulières d'utilisation (voir tableau des mouvements du capital des fonds, ainsi que le point 3 de l'annexe –nature du capital des fonds – et le point 14 de l'annexe –fonds assurances sociales appartenant aux employés).

8. TITRES

Désignation des valeurs	Valeur achats/ ventes	Valeur 31 août 2022	Valeur 31 août 2021	+ / - values	Variation 2021-22
Fonds Synchrony high dividend Swiss Stocks	-	178.1	190.9	-6.7%	-12.8
Fonds de placement PICTET Funds (CH) LPP 25	-	1'020.8	1'202.1	-15.1%	-181.3
Total	-	1'198.9	1'393.0	-13.9%	-194.1

9. CRÉANCES À COURT TERME

	2021-22	2020-21
Débiteurs	223.7	486.4
Impôt anticipé à récupérer	1.5	2.8
Part à court terme sur prêts aux employés	54.1	88.5
Total	279.3	577.7

10. ACTIFS TRANSITOIRES

	2021-22	2020-21
Produits à recevoir	196.5	158.8
Charges payées d'avance:		
Primes d'assurances sociales, de personnes et de choses payées d'avance	318.4	313.1
Frais d'administration et de fonctionnement payés d'avance	35.4	39.8
Frais de promotion pour la saison suivante	470.7	523.4
Frais de production pour la saison suivante	218.8	116.2
Prime de prévoyance payée d'avance	1'055.5	1'035.2
Total	2'295.30	2'186.5

11. PRÊTS AUX EMPLOYÉS

Valeur nominale	Durée	Taux	Échéance	Dettes au 31.08.2022	Dont à plus de 1 an	Dettes au 31.08.2021
135.0	10 ans	2.21 %	06.2024	26.5	11.8	40.9
125.0	10 ans	2.18 %	09.2022	1.2	0.0	14.9
87.0	10 ans	1.89 %	01.2027	4.4	0.0	32.8
60.0	5 ans	1.21 %	11.2024	27.2	14.9	39.2
50.0	10 ans	2.28 %	04.2023	3.2	0.0	8.8
30.0	3 ans	2.26 %	08.2025	29.2	19.5	-
28.3	5 ans	1.25 %	11.2021	0.0	0.0	1.3
20.0	5 ans	0.97 %	01.2024	5.8	1.8	9.8
18.0	3 ans	1.14 %	11.2022	1.5	0.0	7.6
12.0	4 ans	1.09 %	05.2024	5.2	2.1	8.2
Total				104.2	50.1	163.5

12. CRÉANCES À LONG TERME

Les montants des créances à long terme présentés au bilan sont bloqués et représentent des dépôts de garantie pour loyers de KCHF 53.2.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2021-22	Informatique et mobilier	Instruments	Équipement salle M. L.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
Valeur d'acquisition						
Solde au 1 ^{er} septembre 2021	293.0	2'255.7	518.5	49.3	35.0	3'151.5
Acquisitions durant l'exercice	27.4	741.7	0.0	0.0	0.0	769.1
Sorties / cessions	-37.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-37.7
Solde au 31 août 2022	282.7	2'997.4	518.5	49.3	35.0	3'882.9
Amortissements cumulés						
Solde au 1 ^{er} septembre 2021	247.2	1'759.2	518.5	49.3	7.0	2'581.2
Charge d'amortissement de l'exercice	30.8	157.3	0.0	0.0	7.0	195.1
Sorties / cessions	-37.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-37.7
Solde au 31 août 2022	240.3	1'916.5	518.5	49.3	14.0	2'738.6
Valeur comptable nette au 31 août 2022	42.4	1'080.9	0.0	0.0	21.0	1'144.3

2020-21	Informatique et mobilier	Instruments	Équipement salle M. L.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
Valeur d'acquisition						
Solde au 1 ^{er} septembre 2020	256.6	2'237.6	518.5	49.3	0.0	3'062.0
Acquisitions durant l'exercice	49.7	18.1	0.0	0.0	35.0	102.8
Sorties / cessions	-13.3	0.0	0.0	0.0	0.0	-13.3
Solde au 31 août 2021	293.0	2'255.7	518.5	49.3	35.0	3'151.5
Amortissements cumulés						
Solde au 1 ^{er} septembre 2020	230.6	1'668.5	518.5	49.3	0.0	2'466.9
Charge d'amortissement de l'exercice	30.0	90.7	0.0	0.0	7.0	127.7
Sorties / cessions	-13.3	0.0	0.0	0.0	0.0	-13.3
Solde au 31 août 2021	247.2	1'759.2	518.5	49.3	7.0	2'581.3
Valeur comptable nette au 31 août 2021	45.7	496.5	0.0	0.0	28.0	570.2

14. ENGAGEMENTS À COURT TERME

Fonds assurances sociales appartenant aux employés

Ce fonds est la propriété des employés de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il est géré par la FOSR et est conditionné selon un règlement établi par les employés. Il peut être utilisé en cas de demande pour des prestations qui ne seraient pas remboursées par le système de couverture dont bénéficient les membres de l'OSR ou pour financer une partie des primes « employés » des assurances sociales. Il est intégralement composé d'avoirs en banque.

L'utilisation des fonds est soumise à l'approbation de la Commission des affaires sociales.

Passifs transitoires	2021-22	2020-21
Produits reçus d'avance		
Subventions	100.4	881.7
Cession de droits	58.3	58.3
Dons	1'384.4	480.0
Sponsoring	150.0	1'213.0
Publicité programmes de concerts	43.0	23.6
Autres	47.5	143.5
Total des produits perçus d'avance	1'783.6	2'800.1
Montants à rembourser		
Concerts annulés Covid 2019-20 & 2020-21	237.2	247.3
Produits des concerts saison suivante		
Concerts d'abonnement à Genève	829.5	814.0
Concerts extraordinaires	21.2	20.6
Concerts d'abonnement à Lausanne	191.4	187.7
Concerts de musique de chambre	8.7	9.9
Concerts pour jeune public	18.8	16.1
Bons cadeaux	32.0	28.8
Autres	11.5	11.5
Programmes de concert	0.0	14.7
Total des produits des concerts saison suivante	1'113.1	1'103.3
Total passifs transitoires	3'133.9	4'150.7

15. PROVISIONS

2021-22	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
État au 1 ^{er} septembre 2021	147.2	265.0	412.2
Constitution	28.7	107.7	136.4
Utilisation	-58.2	0.0	-58.2
Dissolution	0.0	0.0	0.0
État au 31 août 2022	117.7	372.7	490.4
Dont provisions à court terme	39.1	107.7	146.8

2020-21	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
État au 1 ^{er} septembre 2020	97.3	325.0	422.3
Constitution	86.1	0.0	86.1
Utilisation	-36.2	0.0	-36.2
Dissolution	0.0	-60.0	-60.0
État au 31 août 2021	147.2	265.0	412.2
Dont provisions à court terme	34.3	0.0	34.3

16. RÉSERVE DE PRÉVOYANCE

Les avoirs de prévoyance des membres actifs et passifs sont déposés et gérés par la Fondation collective LPP de l'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie à Wallisellen. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2018 et son échéance est le 31 décembre 2022. Il porte sur tous les droits des bénéficiaires et sur tous les risques (retraite, invalidité, décès).

Les prestations de vieillesse sont déterminées en fonction du système de la primauté des cotisations. Les prestations d'invalidité et de décès sont déterminées selon le système de la primauté des prestations.

Il n'y a aucune dette envers l'institution de prévoyance au 31 août 2022 (aucune dette également au 31 août 2021).

Détails de la réserve de prévoyance

	2021-22	2020-21
Prime de prévoyance réglementaire	(3'145.6)	(3'174.9)
Cotisations pour la prévoyance réglementaire (employeur et employés)	3'390.8	3'395.8
Primes extra réglementaires	(468.2)	(730.9)
Cotisations extra réglementaires	339.1	292.6
Excédent / (insuffisance) de contribution de prévoyance	116.1	(217.4)

	2021-22	2020-21
État de la réserve de prévoyance en début d'exercice	1'002.0	1'219.4
Affectation de l'excédent / (l'insuffisance) de contribution de prévoyance	116.1	(217.4)
État de la réserve de prévoyance en fin d'exercice	1'118.1	1'002.0

17. SUBVENTIONS

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Ville de Genève	9'417.3	9'450.0	9'500
État de Genève	9'405.0	9'405.0	9'405
État de Vaud	300.0	333.3	300
Total	19'122.3	19'188.3	19'205

Les subventions de l'État et de la Ville de Genève sont attribuées pour une période de 4 ans sur la base d'une convention établie pour les années civiles 2021 à 2024, et comptabilisées au prorata par saison. Toutes les conditions d'octroi sont remplies.

Subventions en nature

Les subventions en nature ne sont pas comptabilisées et ne figurent pas dans les états financiers.

La valeur des subventions en nature octroyées par la Ville et l'État de Genève sont communiquée directement à la FOSR.

	2021-22	2020-21
État de Genève: location salle Marie Laggé	149.1	154.9
Ville de Genève: locaux/matériel mis gratuitement à disposition	21.1	23.7
Total des subventions en nature	170.2	178.6

Prestations à titre gratuit

Des servitudes, qui découlent des contrats de location de la salle de concerts, sont accordées aux autorités (Genève et Vaud) pour chaque concert. La valeur pour 2021-22 équivaut à KCHF 108.0 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 113.8 en 2020-21).

18. CESSION DE DROITS

Selon contrat avec la RTS signé par les parties le 10 septembre 2019, la contribution financière annuelle est de KCHF 700 pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Elle était identique pour l'exercice 2020-21.

Echéance du contrat: 30 juin 2026. Il a été renouvelé tacitement le 30 juin 2020 pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026, avec les mêmes conditions financières.

19. PRODUIT DES CONCERTS

	2021 - 22	2020-21	Budget non audité
Concerts d'abonnement, Genève	1'143.4	163.9	968
Concerts d'abonnement, Lausanne	226.6	48.7	209
Concerts extraordinaires	164.6	77.7	166
Concerts jeunes	104.8	16.8	90
Concerts de musique de chambre	23.5	3.4	24
Autres produits de concerts	65.6	19.5	25
Total	1'728.5	330.0	1'482

Pour la comparaison avec le nombre de productions, voir le détail au point 25 de l'annexe.

20. CONTRIBUTIONS ET DONNS

Les contributeurs et donateurs sont généralement des fondations ou des associations. Ils ne reçoivent aucune contre-prestation de la part de la FOSR.

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Contributions et dons ordinaires	3'473.0	3'368.9	3'635
Contributions et dons affectés	500.0	535.0	500
Total	3'973.0	3'903.9	4'135

21. SPONSORING

En contrepartie de leur soutien, les sponsors bénéficient d'invitations aux différents concerts. La valeur pour la saison 2021-22 équivaut à KCHF 86.5 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 22.7 en 2020-21).

22. FRAIS DE PERSONNEL

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Salaires	15'987.1	15'188.6	16'780
Charges sociales	4'315.7	4'360.4	4'816
Allocations spéciales à la caisse de prévoyance	224.4	191.4	192
Total frais de personnel	20'527.2	19'740.4	21'788

Effectifs en fin de période (en unités de travail à plein temps)

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	100.50	96.00	109.00
Musiciens étudiants DAS	4.00	3.00	3.00
Personnel administratif & technique	21.85	21.30	21.75
Total	126.35	120.30	133.75

Effectifs moyens sur l'exercice (en unités de travail à plein temps)

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	100.17	99.17	109.92
Musiciens étudiants DAS	4.17	2.92	3.00
Personnel administratif & technique	21.48	21.69	21.75
Total	125.82	123.78	134.67

Rémunération de la direction

	Nombre de personnes	Équivalents plein temps	Montant
2020-21	4	3.48	805.3
2021-22	4	3.50	809.9

La rémunération du directeur musical et artistique ne comprend pas les cachets de chef d'orchestre.

23. FRAIS D'AMORTISSEMENT

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Part des amortissements sur mobilier et infrastructure informatique	30.8	30.0	32
Part des amortissements sur instruments, matériel et équipements	157.3	90.7	111
Part des amortissements sur véhicules	7.0	7.0	0
Total des amortissements	195.1	127.7	143

24. FRAIS DE PROMOTION

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Frais de publicité	1'156.4	970.6	1'230
Frais de représentation	18.5	11.5	20
Frais de fundraising	3.6	3.0	10
Total des frais de promotion	1'178.5	985.1	1'260

25. FRAIS DE CONCERTS

Les frais de concerts sont présentés en montants bruts. Pour déterminer les frais de concerts nets, c'est-à-dire uniquement les frais de concerts de l'OSR, il faut déduire le montant de la ligne «Récupération frais de concerts» dans les recettes d'exploitation.

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Frais de concerts bruts	3'569.4	2'202.1	4'053
Récupération des frais de concerts non OSR	(383.2)	(97.6)	(543)
Frais de concerts nets	3'186.2	2'104.5	3'510

Nombre de productions

Séries d'abonnements symphoniques Genève	21	3	21
Série d'abonnement symphonique Lausanne	6	1	6
Concerts « Les Midis de l'OSR »	0	1	0
Concerts en famille Genève	6	0	6
Concerts jeunes Genève	18	5	17
Concerts jeunes Suisse romande	9	0	9
Concerts pour petites oreilles (musique de chambre)	15	6	14
Concerts de musique de chambre Genève	6	1	6
Concerts extraordinaires	3	3	3
Festival Chi va piano Genève	0	2	0
Festival Genève-Plage	3	3	3
Concert ONU	1	1	1
Fête de la Musique	2	1	2
Concerts en Suisse romande	2	1	2
Concert test plan de protection mai 2021	0	1	0
Concerts à Genève à huis clos (live radio et Streaming)	0	6	0
Total concerts financés par la FOSR	92	35	90
Concerts financés par les ayants droit (Amis, CCGE, Ville)	7	2	7
Concerts caritatifs	0	0	0
Total des concerts	99	37	97

26. RÉSULTAT NET DES DISQUES ET ENREGISTREMENTS

2021-22	Produits	Coûts	Résultat	Budget non audité
Producteur, chef, soliste, œuvre, mois				
Livre audio <i>Le Colibri</i> , co-production Am Stram Gram, avril 2022	0.0	(3.8)	(3.8)	-
Schweizer Fonogramm, Nott, Ammann, juillet 2022	18.5	(50.7)	(32.2)	-
Coûts d'édition enregistrements 2020-21:				
Pentatone, Nott, Piemontesi, Ravel/Messian/Schoenberg, décembre 2020 / juin 2021	0.0	(47.5)	(47.5)	-
Pentatone, Nott, Debussy <i>Pélleas et Mélisande</i> , décembre 2020	0.0	(31.2)	(31.2)	-
Opérations sur propres disques OSR				
Promotion & vente de disques aux partenaires	0.8	(1.8)	(1.0)	-
Royalties	2.7	0	2.7	-
Autres produits et coûts	3.2	0	3.2	-
Total	25.2	(135.0)	(109.8)	(100)

2020-21	Produits	Coûts	Résultat
Producteur, chef, soliste, œuvre, mois			
Pentatone, Nott, G. Mahler <i>Lieder</i> , sept/déc 2020	0.0	(30.3)	(30.3)
Pentatone, Nott, Piemontesi, Ravel/Messian/Schoenberg, déc 2020 / juin 2021	0.0	(54.8)	(54.8)
Pentatone, Nott, Debussy <i>Pélleas et Mélisande</i> , décembre 2020	0.0	(80.5)	(80.5)
Erato, Harding, R.Capuçon, Sibelius, <i>Concerto pour violon</i> , novembre 2020	0.0	(66.2)	(66.2)
DVD OSR, concert d'automne des Amis, Koncz, Buniatishvili, Tchaïkovski/Brahms, novembre 2020	0.0	(7.5)	(7.5)
OSR, Harding, Berlioz/Dvořák, nov. 2020/fév. 2021	0.0	(67.8)	(67.8)
Claves, Fiore, Cisonodi/Kaskiv, Wissmer, juin 2021	25.0	(10.9)	14.1
Opérations sur propres disques OSR			
Promotion & vente de disques aux partenaires	0.5	0.0	0.5
Royalties	5.5	(0.2)	5.3
Total	31.0	(318.2)	(287.2)

27. RÉSULTAT NET DES TOURNÉES

2021-22	Produits	Coûts	Résultat	Budget non audité
Événement, nombre, lieux, mois				
Gstaad, 1 concert, 28.08.2021	39.6	(38.5)	1.1	-
Locarno, 1 concert, 04.10.2021	75.1	(86.4)	(11.3)	-
Lyon, 1 concert, 19.11.2021	8.3	(60.5)	(52.2)	-
Bâle, 1 concert, 08.01.2022	70.0	(125.0)	(55.0)	-
Espagne, 5 concerts (Oviedo, Saragosse, Madrid Barcelone, Alicante), février 2022	165.2	(293.3)	(128.1)	-
Aix-en-Provence, 1 concert, 14.04.2022	82.9	(118.1)	(35.2)	-
Total	441.1	(721.8)	(280.7)	(430)

2020-21	Produits	Coûts	Résultat
Événement, nombre, lieux, mois			
Grafenegg août 2020 (annulé)	0.0	0.0	0.0
Amsterdam août 2020 (annulé)	0.6	0.0	0.6
Total	0.6	0.0	0.6

28. RÉSULTAT FINANCIER

	2021-22	2020-21	Budget non audité
Réalisé	47.5	36.8	-
Non réalisé	(194.1)	96.3	-
Différence de cours sur monnaies étrangères	0.0	(0.3)	-
Total	(146.6)	132.8	30

Les (charges) / produits non réalisés sont liés aux titres détenus, voir point 8 de l'annexe.

29. ENGAGEMENTS FUTURS PRIS PAR LA FOSS

	2021-22	2020-21
Exercice 2021-22	-	1'901
Exercice 2022-23	2'643	1'369
Exercice 2023-24	2'322	458
Exercice 2024-25	1'110	207
Exercice 2025-26	903	-
Exercice 2026-27	903	-
Exercice 2027-28	903	-
Exercice 2028-29	903	-
Exercice 2029-30	903	-
Exercice 2030-31	903	-
Exercice 2031-32	903	-
Exercice 2032-33	752	-
Total	13'148	3'935

Les engagements futurs concernent les cachets des artistes invités, les contrats à durée déterminée du directeur musical et artistique et du directeur général et le loyer des bureaux administratifs. Ils ne concernent pas les contrats de travail à durée indéterminée des employés.

30. AUTRES PRESTATIONS À TITRE GRATUIT

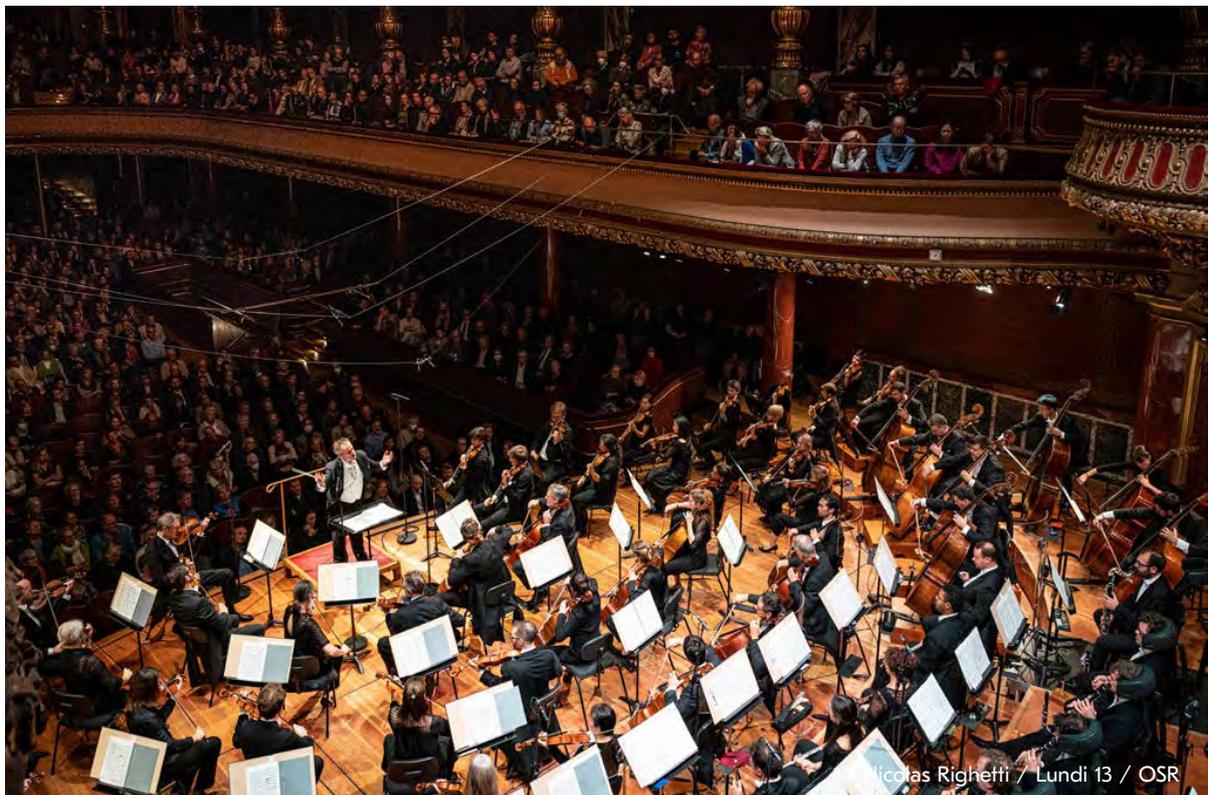
Les membres du Conseil de fondation siégeant en leur nom personnel exécutent leur mandat bénévolement. La durée de travail estimée pour 2021-22 est de 900 heures (2020-21: 1'080 heures).

31. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Néant.

32. DIVERS

Les éléments de l'annexe prévus par l'article 959c du Code des obligations non mentionnés dans la présente annexe sont inexistant.





KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe (pages 28 à 45) pour l'exercice arrêté au 31 août 2022.

Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation, au règlement et aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 août 2022 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, au règlement et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.



Paragraphe relatif à d'autres points

Les comptes annuels de Fondation de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande pour l'exercice arrêté au 31 août 2021 ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 6 décembre 2021, une opinion d'audit sans modification.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Eliane Fischer
Expert-réviseur agréée

Genève, le 16 décembre 2022

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe